

2015



**Banque Cantonale
du Jura**

2015

RAPPORT
DE GESTION



Linaigrette engainante

Couverture : Coquelicot

Quelques merveilles de la flore jurassienne

Si la flore de Suisse comprend environ 3'000 plantes vasculaires et que les Chaînes jurassiennes en comptent environ les deux tiers, le canton du Jura et le Jura bernois n'en possèdent pas moins de 1'700 selon le dernier répertoire d'Eric Grossenbacher (paru en 2012 aux Editions de la Société Jurassienne d'Emulation). Ce nombre comprend également toutes les espèces qui ne forment pas de fleurs au sens traditionnel avec corolles bien distinctes (la plupart des arbres, les fougères, les laïches, les graminées etc.). C'est donc parmi environ 1'200 plantes à fleurs traditionnelles qu'il a fallu opérer un choix drastique pour l'illustration ou plutôt pour l'agrémentation du présent rapport de gestion de la BCJ qui n'en contient qu'une bonne douzaine...

Le choix s'est donc porté sur les plus belles fleurs, les plus photogéniques mais aussi sur quelques raretés de milieux caractéristiques de notre Jura (arêtes rocheuses, pâturages maigres ou zones humides).

Jacques Bélat, au travers de son œil de photographe-esthète et de son objectif, mieux que tout autre, a su les apprivoiser et les montrer dans toute leur splendeur.

En plus des légendes succinctes accompagnant les clichés, le lecteur trouvera, en fin de rapport, des indications supplémentaires relatives à chacune des espèces illustrées.

Nous saluons vivement l'initiative de la BCJ d'illustrer son rapport de gestion grâce à quelques merveilles de notre flore jurassienne.

Moutier, le 17 novembre 2015

Etienne Chavanne



Centaurée des montagnes

SOMMAIRE

1. Message aux actionnaires, chiffres clés, et reflets conjoncturels	7
2. Rapport annuel 2015	13
3. Gouvernance d'entreprise	23
4. Organisation de la Banque	37
5. Comptes annuels au 31 décembre 2015	41
1. Bilan	42
2. Compte de résultat	44
3. Proposition relative à l'emploi du bénéfice au bilan	45
4. Tableau des flux de trésorerie	45
5. Présentation des capitaux propres	46
6. Annexe	47
6. Rapport de l'Organe de révision	75
7. Ratios de fonds propres et de liquidités	79
8. Adresses	83
9. Quelques merveilles de la flore jurassienne	85

MESSAGE AUX ACTIONNAIRES
CHIFFRES CLÉS
REFLETS CONJONCTURELS



Iris jaune

MESSAGE AUX ACTIONNAIRES

Dans la continuité des années précédentes, la Banque Cantonale du Jura peut se réjouir de la belle progression de ses affaires en 2015. Ainsi, en augmentation de 108 millions de francs, le volume des créances hypothécaires a franchi le cap des 2 milliards. Sur cinq ans, cela représente un accroissement impressionnant de plus d'un tiers des prêts hypothécaires.

De même, l'«ePack», introduit en octobre dernier, remporte un franc succès et est en passe de devenir un produit-phare de la Banque, au même titre que l'«hypothèque JuraFamille». En l'espace de quatre mois, ce sont plus de 3000 clients qui ont souscrit à ce nouveau produit et les demandes continuent d'affluer.

Fait remarquable, l'afflux de la nouvelle clientèle a été parfaitement géré, alors qu'en parallèle, la Banque se livrait au difficile exercice d'une migration informatique. Ce repositionnement stratégique auprès du groupe Finnova a été certes mené à bien, mais il ne s'agit que d'une première étape. Il conviendra dès à présent de profiter de l'appartenance à notre nouvelle famille informatique, dont font notamment partie les Banques Cantonales de Fribourg, Genève, Neuchâtel et Valais, pour mettre en place des collaborations qui permettront de réaliser à moyen terme des économies de coûts.

Si ce changement informatique était planifié, un autre événement exceptionnel nettement moins prévisible est venu impacter l'exercice 2015. En effet, la décision de la BNS du 15 janvier 2015 d'abolir le taux de change plancher EUR / CHF et d'abaisser en parallèle le taux d'intérêt appliqué aux avoirs en comptes de virement à -0,75 % a clairement affecté les revenus d'intérêts et de commissions de la Banque. Les mesures prises, afin notamment de réduire notre exposition aux swaps de taux, porteront leurs fruits déjà sur l'année 2016.

Malgré ce contexte passablement chahuté, la Banque Cantonale du Jura a réalisé un exercice 2015 satisfaisant. Le résultat acquis permettra au Conseil d'administration de proposer à l'Assemblée générale le versement d'un dividende de 5,4 millions de francs, le même que celui des deux années précédentes qui représente le niveau le plus élevé payé par la Banque.

Sur le plan économique, l'année 2016 s'annonce incertaine. La Banque Cantonale du Jura aura à cœur de remplir sa mission de soutien à l'économie jurassienne, en accompagnant ses entreprises pour les aider à franchir les écueils qui risquent de se présenter à elles durant cette période difficile.

Nous y parviendrons grâce à l'engagement et au professionnalisme dont font preuves nos collaboratrices et collaborateurs. Nous en profitons pour leur adresser nos plus vifs remerciements pour l'immense travail fourni durant l'exercice écoulé. Notre gratitude s'adresse également à nos chers actionnaires et chers clients pour leur confiance et leur fidélité.



Paul-André Sanglard

Président du Conseil
d'administration



Bertrand Valley

Directeur général

CHIFFRES CLÉS

1

	2011	2012	2013	2014	2015
Bilan (en millions de francs)					
Total du bilan	2'201	2'250	2'336	2'552	2'851
Avances à la clientèle (après compensation des corrections de valeurs)	1'923	2'017	2'106	2'236	2'324
Dépôts de la clientèle	1'548	1'565	1'627	1'697	1'803
Fonds propres (après répartition)	189,8	199,3	208,8	213,4	218,4
Résultats (en millions de francs)					
Revenu brut des opérations d'intérêts	28,5	29,6	29,8	30,7	29,9
Commissions	10,9	10,4	10,8	10,7	8,9
Résultat de négoce	2,9	3,7	4,1	4,0	4,3
Total des produits (avant variations des corrections de valeur pour risque de défaillance)	42,1	44,1	45,3	45,7	43,4
Charges d'exploitation	24,1	24,0	24,7	24,9	26,5
Bénéfice opérationnel (sans amortissement projet «Migration informatique»)	16,3	18,5	19,7	19,5	16,0
Bénéfice net	8,4	8,6	9,0	9,0	8,6
Dépôts titres de la clientèle (en millions de francs)					
	945	926	864	826	792
Effectif total (en unités de travail à plein temps)					
	112,0	111,1	118,8	120,5	115,6
Ratios (en %)					
Fonds propres / Total du bilan	8,6	8,9	8,9	8,4	7,7
Couverture des fonds propres exigibles y compris volant anticyclique (1% en 2013; 2% en 2014)	199	200	198	184	182
Bénéfice opérationnel / Fonds propres	8,6	9,3	9,4	9,1	7,3
Charges / Produits	58	50	54	55	61
ROE (avant impôts et dotation aux fonds propres)	8,8	9,5	9,5	9,2	8,7
Données par action (en CHF)					
Fonds propres	63,3	66,4	69,6	71,1	72,8
Bénéfice opérationnel	5,4	6,2	6,6	6,5	5,3
Bénéfice net	2,8	2,9	3,0	3,0	2,9
Dividende	1,70	1,70	1,80	1,80	1,80
P/E ratio (avant dotation aux fonds propres)	15	13	12	11	13
Données boursières (en francs)					
cours le plus haut	70,00	68,50	68,55	68,50	67,90
cours le plus bas	58,05	58,00	59,50	58,00	56,50
clôture	60,05	62,70	63,50	59,50	61,30
Capitalisation boursière (en milliers de francs)					
	180'150	188'100	190'500	178'500	183'900
Nombre d'actions					
	3'000'000	3'000'000	3'000'000	3'000'000	3'000'000

REFLETS CONJONCTURELS

Au début de l'année 2015, les experts prévoyaient une croissance économique mondiale de l'ordre de 3.5%. Le PIB de la zone euro devait être légèrement supérieur à 1%. La prévision conjoncturelle des Etats-Unis était une fois de plus nettement favorable. D'ailleurs, les analystes tablaient sur un début de normalisation de la politique monétaire outre-Atlantique.

En Suisse, l'abandon du taux plancher par la Banque nationale suisse (BNS) a été à l'origine des faibles prévisions de croissance du PIB, certains instituts prévoyant même une récession en 2015. Le cours EUR/CHF allait pénaliser les exportations des entreprises et par effet domino diminuer les investissements de ces dernières. Le secteur du tourisme devait également souffrir de l'appréciation du franc.

Rétrospectivement, nous constatons que la Suisse a certes subi de plein fouet les conséquences de la décision de la BNS. Cependant la catastrophe annoncée en début d'année n'a pas eu lieu, la consommation privée ayant joué un rôle d'amortisseur. Il faut toutefois noter que la croissance du PIB a diminué entre 2014 et 2015 passant de 1.9% à 0.8%. Cette baisse est imputable en partie à l'appréciation du franc suisse ainsi qu'à la perte de dynamisme du commerce mondial.

Dans le même temps, le taux de chômage a augmenté de 0.3% durant l'année et s'est établi à 3.7% au 31 décembre. En 2015, la zone euro a bénéficié d'une politique monétaire extrêmement accommodante permettant une croissance d'un peu plus de 1%. En effet, la mise en place d'une politique d'assouplissement quantitatif de 60 milliards d'euros par mois à partir de mars 2015 a eu des effets bénéfiques sur l'économie de l'Union européenne. Parmi ces effets, nous pouvons mentionner notamment l'affaiblissement de l'euro par rapport au dollar favorisant les exportations européennes, le maintien de taux d'intérêt historiquement bas soutenant les projets d'investissement des entreprises et des ménages ainsi que la stabilité des prix.

La mise en place d'une telle politique s'explique par le fait que la Banque centrale européenne (BCE), de par sa mission, cherche à tout prix à éviter une spirale déflationniste. Le cercle vicieux d'une baisse généralisée des prix aurait des conséquences catastrophiques pour tous les pays membres. D'ailleurs, en décembre dernier, la BCE a annoncé de nouvelles mesures d'assouplissement dans le but de favoriser l'inflation.

De leur côté, les Etats-Unis ont enregistré une activité économique relativement vigoureuse avec une croissance du PIB estimée pour 2015 à 2.5%. Le taux de chômage a baissé de 0.7% et s'établissait au 31 décembre 2015 à 5%. Cette robustesse a permis à la Réserve fédérale des Etats-Unis (Fed) d'effectuer son premier relèvement des taux depuis plus de 9 ans, le dernier resserrement des taux à court terme remontant à juin 2006. La fourchette qui était comprise entre 0% et 0,25% s'établit désormais à 0,25%-0,50%. Cette hausse reflète la confiance de la Fed envers la santé de l'économie américaine.

La croissance chinoise a, pour sa part, progressé de 6.9% durant l'année 2015. Il s'agit de la plus faible performance du géant asiatique depuis 1990. Les principaux facteurs de croissance, notamment les exportations et les investissements, sont restés dans le rouge en 2015. Malgré cela, le pays demeure un des acteurs primordiaux et incontournables de la croissance mondiale, raison pour laquelle les mauvais indicateurs chinois impactent de façon importante les places financières. La Chine est actuellement dans un processus de transformation pour rendre son modèle économique plus durable. Dans le cadre du 13^e plan quinquennal 2016-2020, le gouvernement chinois

Evolution des monnaies par rapport au CHF



a décidé de se tourner désormais vers la consommation intérieure, les services et l'innovation.

Certes, toutes les politiques monétaires accomodantes des pays développés permettent de maintenir une croissance annuelle positive, mais les conséquences ne sont pas sans risque pour l'économie. Prenons l'exemple de la BNS qui, depuis janvier 2015, a décidé d'abaisser les taux d'intérêt et d'abolir le taux plancher EUR/CHF. Après une année, on constate que ces mesures ont rempli leurs rôles mais qu'elles ne sont pas sans poser des problèmes.

En effet, l'augmentation du chômage, la diminution des exportations, la réduction des marges des entreprises exportatrices ainsi que la diminution des rendements et l'augmentation du risque dans le secteur de la prévoyance sont autant d'effets indésirables et néfastes pour l'économie nationale. Par conséquent, la BNS tentera de normaliser sa politique monétaire dans les plus brefs délais. Néanmoins, sa

marge de manœuvre reste très limitée et dépend en grande partie des décisions de la BCE. Il sera vraisemblablement possible de resserrer la politique monétaire suisse que lorsque la BCE aura mis un terme à son programme d'achat d'obligations.

Dans un contexte général difficile, l'économie jurassienne a été particulièrement touchée par l'appréciation du franc. Le secteur secondaire, incluant notamment l'horlogerie et la machine-outil, a le plus souffert de la baisse des exportations et de l'essoufflement du commerce extérieur. Le marché du travail s'est sensiblement détérioré avec un taux de chômage atteignant 4.6% à fin décembre contre 4.1% une année auparavant. Cette augmentation devrait par ailleurs se poursuivre en 2016.

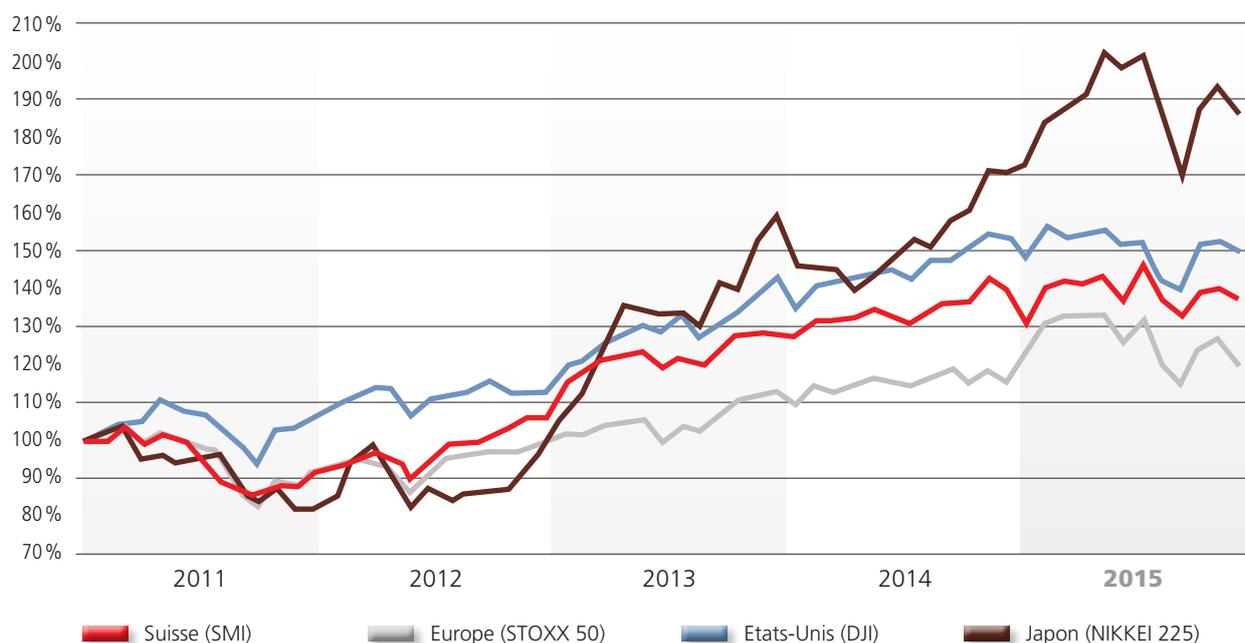
Les nouvelles ne sont guère réjouissantes concernant l'année 2016. Le ralentissement de la croissance mondiale entamé en 2015 devrait se poursuivre.

Les pays émergents et en voie de développement, représentant plus de 70% de la croissance planétaire, joueront un rôle déterminant dans le futur. La baisse constatée en Chine a déjà de forts impacts pour le reste des pays émergents qui profitaient de la forte demande chinoise en matières premières. Cette diminution de l'appétit chinois fait chuter le cours de nombreux biens, privant les pays qui les exportent de précieux vecteurs de croissance.

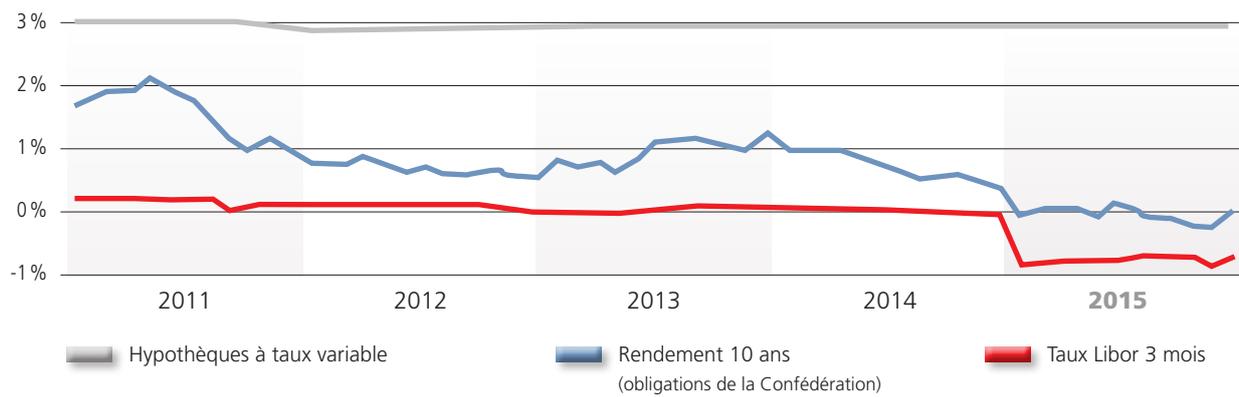
Ainsi, la chute des prix du pétrole influence négativement la croissance des pays exportateurs. A titre d'exemple, la récession russe devrait se poursuivre en 2016 pour la deuxième année consécutive. A l'inverse, cette baisse profite clairement à la consommation privée des pays développés.

En Suisse, la baisse de la demande extérieure ainsi que la force du franc laissent présager une année 2016 en demi-teinte, mais malgré tout avec une croissance supérieure à 2015.

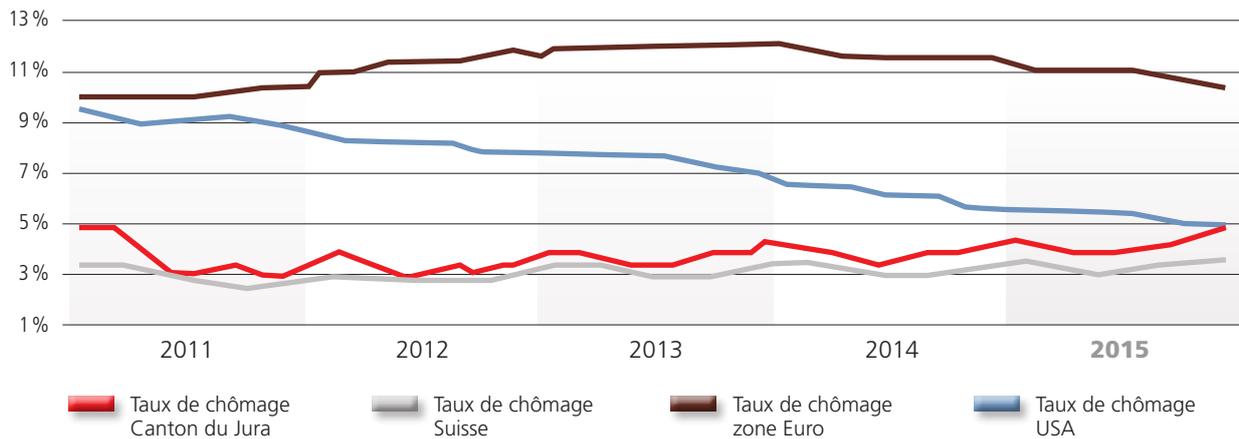
Evolution des marchés boursiers



Evolution des taux d'intérêt en CHF



Evolution du taux de chômage



RAPPORT ANNUEL 2015



Colchique d'automne

INTRODUCTION

Les problèmes majeurs qui affectent le monde économique et financier depuis maintenant plusieurs années ont généralement perduré durant l'exercice 2015. C'est vrai pour l'Europe où la plupart des états continue à se débattre dans les difficultés, même si certains signes d'amélioration de la conjoncture ont été constatés durant l'exercice sous revue. Les pays émergents, Chine en tête, doivent également faire face à de sérieux défis et ont, pour leur majorité, enregistré une baisse de leur taux de croissance. La situation est heureusement meilleure du côté de la première économie du monde, puisque l'économie américaine a affiché pour le second exercice consécutif une progression de son produit intérieur brut réel supérieure à 2%.

Face à cette conjoncture qui demeure incertaine, le monde bancaire continue à connaître des heures difficiles qui le contraignent à relever des défis qui se succèdent à un rythme soutenu. Cela est notamment le cas pour les banques helvétiques, qui, outre un contexte général compliqué, doivent toujours faire face aux incessantes attaques menées contre la place financière suisse ainsi qu'à un accroissement continu de la réglementation qui exerce une pression à la hausse sur les charges d'exploitation. A cela se sont ajoutés deux nouveaux problèmes en 2015 avec l'abandon du taux plancher EUR/CHF et surtout l'introduction de taux négatifs par la Banque nationale. Cette dernière décision a parfois lourdement impacté les résultats des banques.

MARCHE DES AFFAIRES

Dans cet environnement global plutôt tourmenté, la Banque Cantonale du Jura a réalisé des résultats que l'on peut qualifier de satisfaisants pour l'exercice 2015, bien que, d'une manière générale, ces résultats accusent un recul par rapport à ceux de l'année précédente.

En préambule, il faut signaler que de nouvelles normes légales de présentation des comptes ont été introduites en 2015. Ces nouvelles dispositions rendent parfois difficiles les comparaisons avec les exercices précédents. C'est ainsi qu'une notion tel que le bénéfice brut a été supprimée.

De façon à faciliter les comparaisons et répondre aux exigences, les chiffres au 31.12.2014 ont été retraités de manière à être présentés selon les nouvelles prescriptions légales.

Le nouveau baromètre majeur de l'évolution des affaires est constitué par le résultat opérationnel. Celui-ci diverge assez sensiblement de l'ancien bénéfice brut, dans la mesure où il est notamment obtenu après déduction des correctifs de valeur pour risques de défaillance, des autres correctifs de valeur, provisions et pertes et des amortissements sur l'actif immobilisé.

Pour l'exercice 2015, le résultat opérationnel s'établit à 12,06 millions, en recul de quelque 1,81 million par rapport à 2014. Le bénéfice (anciennement résultat net) réalisé en 2015 (8,65 millions) est un peu inférieur à celui de l'exercice précédent, la baisse étant de 3,9%. Il faut cependant signaler qu'il demeure dans la moyenne des chiffres atteints lors des 5 derniers exercices.

La hausse du total du bilan constitue un autre fait significatif à relever pour l'exercice sous revue. Au 31 décembre 2015, ce total se montait à 2,85 milliards (+11,7% par rapport au 31 décembre 2014). Il s'agit d'une somme record pour notre banque.

Ainsi, les chiffres dégagés en 2015 témoignent dans leur ensemble de la bonne santé financière de la BCJ et démontrent que notre établissement est capable de réaliser des résultats satisfaisants dans des périodes de conjonctures économique et financière particulièrement difficiles.

COMPTE DE RÉSULTAT

Le total des revenus de la Banque qui s'établit à 42,73 millions accuse un recul de 2,34 millions (-5,2%) par rapport au chiffre de l'exercice précédent.

Cette évolution est en partie imputable au résultat des opérations d'intérêts qui affiche une baisse de 0,92 million (-3%). Cette dernière est principalement liée à l'introduction des taux d'intérêt négatifs dès le début de l'année 2015, taux négatifs qui ont assez lourdement impactés le coût des instruments financiers dérivés destinés à la couverture du risque de taux.

On relèvera qu'en fonction des nouvelles dispositions de présentation des comptes, ce résultat tient dorénavant compte de la variation des corrections de valeur pour risques de défaillance et pertes liés aux opérations d'intérêts, qui représente, pour l'exercice sous revue, une charge de 0,7 million (chiffre en ligne avec celui de 2014 qui était de 0,63 million). Par contre il n'intègre plus la charge annuelle liée à la rémunération de la garantie de l'Etat (charge de 0,76 million pour l'exercice 2015), qui est à présent comptabilisée sous les charges d'exploitation.

Le résultat des opérations de commissions et des prestations de services est lui aussi en recul, recul qui se chiffre à 1,88 million (-17,5%). Cette baisse est principalement due à la vente à la Banque cantonale de Zurich de la participation que les autres banques cantonales détenaient dans la société Swissscanto. Cette vente a réduit significativement les revenus de commissions. Par contre, elle a permis de dégager un gain substantiel, de 2,9 millions pour la BCJ, comptabilisé sous la rubrique des produits extraordinaires.

Le résultat des opérations de négoce affiche par contre une progression de 0,26 million (+6,6%). Cette hausse est exclusivement due à une forte progression du résultat sur négoce en devises. Elle fait plus que compenser le résultat négatif des opérations de titres menées pour le compte propre de la banque qui se fixe à -0,16 million, reflétant une année boursière difficile.

De même, les autres résultats ordinaires enregistrent une augmentation de 0,2 million, qui est due notamment à une amélioration du résultat de la rubrique des immeubles et de celle des autres produits ordinaires.

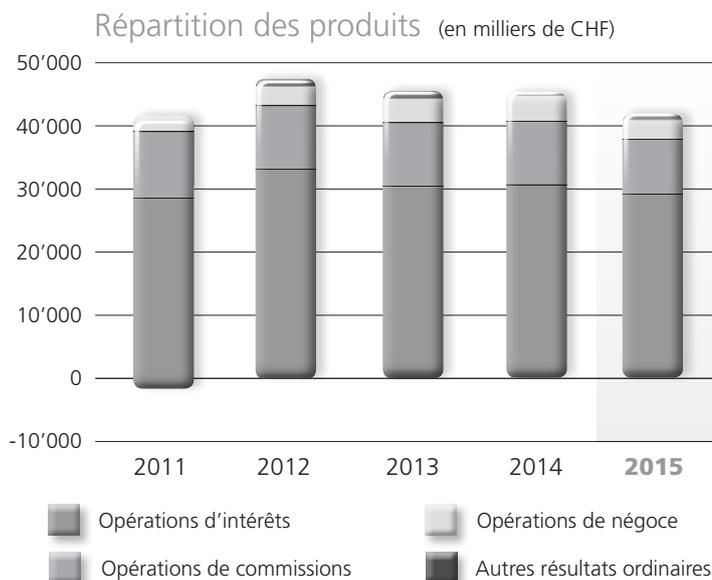
Les charges d'exploitation s'établissent à 26,51 millions, accusant une hausse de 1,61 million (+6,5%). Cet accroissement est essentiellement imputable à la hausse attendue des charges liées à l'informatique. A relever que la charge liée à la rémunération de la garantie de l'Etat (0,76 million) est dorénavant comptabilisée sous cette rubrique.

Par contre les charges de personnel sont quasiment stables, n'enregistrant qu'une progression marginale de 0,6%. Les amortissements courants sont quelque peu inférieurs à ceux de l'exercice antérieur (-0,13 million). A cela s'ajoutent les amortissements pour un montant de 3,96 millions du solde des dépenses liées à la migration informatique. A relever que cette dernière charge est compensée par une dissolution équivalente de la réserve « migration informatique », dissolution comptabilisée sous la rubrique des variations des réserves pour risques bancaires généraux.

Le poste des variations de provisions, autres correctifs de valeur et pertes se solde par un montant net positif de 0,78 million. Ce dernier est supérieur de 0,35 million à celui de l'exercice 2014. Ce résultat est dû essentiellement à la dissolution de provisions ne se justifiant plus d'un point de vue économique. Il faut encore rappeler que cette rubrique ne comprend plus les corrections de valeur pour risques de défaillance et pertes liées aux opérations d'intérêts compris dorénavant dans le résultat des opérations d'intérêts.

Le montant de 2,9 millions de produits extraordinaires provient pour l'essentiel du gain réalisé sur la vente des actions Swissscanto déjà évoquée ci-dessus.

Le dernier poste influençant significativement le bénéfice est celui des variations de réserves pour risques bancaires généraux. La charge nette de 1,62 million est imputable d'une part à une dotation prélevée sur le résultat opérationnel de 5,58 millions et d'autre part à la dissolution du solde de la réserve migration informatique citée précédemment.



BILAN

Depuis plusieurs années, le total du bilan s'accroît de manière significative. L'exercice 2015 ne fait pas exception à la règle, puisque la hausse enregistrée se chiffre à quelque 299 millions. Au 31 décembre 2015, le bilan de la BCJ se montait ainsi à 2,85 milliards, ce qui constitue un nouveau record depuis la création de la banque.

Au niveau de l'actif, on soulignera la progression appréciable du poste des créances hypothécaires (+108 millions, montant équivalent à celui de 2014). Les créances sur la clientèle accusent à l'inverse un recul de 20,5 millions.

Le poste des liquidités (+225 millions) est celui qui enregistre la progression la plus importante. Cette hausse s'explique notamment par les conditions de taux d'intérêt négatifs qui ont prévalu sur le marché durant l'année 2015 et qui ont conduit de nombreuses banques à accroître leurs engagements à court terme générateurs de liquidités. Il faut par ailleurs relever qu'en fonction des nouvelles exigences légales en termes de liquidités qui sont entrées en vigueur au 1^{er} janvier 2015, les besoins des banques vont s'accroître en la matière dans le courant des années à venir.

Signalons encore que la baisse des autres actifs (-8,7 millions) est essentiellement le fruit de la variation du compte de compensation sur les instruments financiers dérivés.

Les autres postes de l'actif n'ont pas enregistré de variations particulièrement significatives.

Au passif du bilan, il faut en premier lieu mettre en évidence la progression réjouissante des engagements envers la clientèle qui se chiffre à quelque 127 millions. Cette hausse est attribuable à des dépôts effectués par la clientèle locale mais avant tout par des entités hors canton. A relever que la hausse des dépôts de la clientèle est supérieure à celle des avances à la clientèle.

A signaler qu'avec les nouvelles directives de présentation des comptes, il n'est plus établi de différenciation entre les dépôts sous forme d'épargne et les autres engagements envers la clientèle.

Autre hausse très importante, celle de la rubrique des emprunts et des prêts des centrales d'émission de lettres de gage, qui se monte à 148 millions. Cette progression est due en premier lieu à l'émission en 2015 par notre banque d'un emprunt public de 100 millions à 10 ans. Le solde de l'augmentation est constitué par un accroissement des prêts de la Centrale des lettres de gage des banques cantonales suisses.

Ces sources de fonds démontrent la volonté de la banque d'assurer un financement à long terme de ses opérations actives, notamment de ses prêts hypothécaires, en souscrivant à ce type d'emprunts à des conditions d'intérêt particulièrement favorables en cette période de taux historiquement bas.

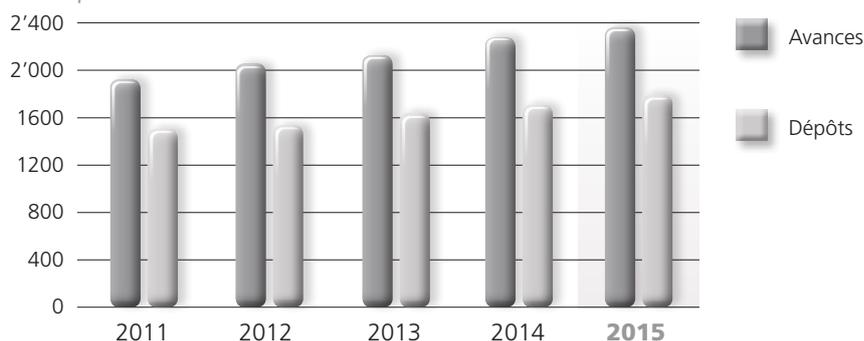
L'augmentation conséquente des dépôts de la clientèle et des emprunts et prêts de la Centrale de lettres de gage (total de 275 millions) a financé la grande partie de la progression du bilan. Le solde de la hausse l'a été par des engagements résultant d'opérations de financement de titres qui apparaissent au bilan pour un montant de 53 millions. Il s'agit d'emprunts à court terme que la banque effectue en mettant en nantissement des titres qu'elle détient pour compte propre.

Quant aux engagements envers les banques, ils diminuent de quelque 20 millions, les autres sources de fonds ayant largement suffi au financement de la progression du bilan.

Nous soulignerons encore que le ratio de financement des avances à la clientèle par les dépôts de la clientèle a progressé, passant de 75,1% à 78,4%. Cette hausse est réjouissante dans la mesure où elle a été réalisée malgré une progression significative des avances consenties à notre clientèle.

L'évolution des autres postes du passif du bilan est nettement moins conséquente et ne suscite pas de commentaire particulier.

Couverture des avances à la clientèle par les fonds de la clientèle (en millions de CHF)



Globalement, les avances à la clientèle ont progressé d'environ 87,6 millions durant l'exercice sous revue. Cette hausse est exclusivement due à l'augmentation des créances hypothécaires, qui s'accroissent de quelque 108 millions, chiffre équivalent à celui de l'exercice précédent. Il est d'autre part important de relever qu'elle s'est réalisée sans modification des normes d'avances appliquées par notre institut.

Le volume brut des nouvelles avances octroyées à la clientèle en 2015 s'est fixé quant à lui à 231 millions. Ce chiffre est inférieur à celui de l'année précédente (290 millions) qui constituait un record historique. Son importance démontre cependant que la BCJ continue à jouer pleinement son rôle de soutien à l'économie régionale, tout en respectant naturellement les préceptes d'une saine gestion. La banque a également pour principe d'accompagner les entreprises jurassiennes fondamentalement saines, lorsqu'elles connaissent des passages plus difficiles en raison notamment d'une conjoncture défavorable telle que celle que nous avons encore récemment vécue et que nous pourrions à nouveau connaître dans les prochains mois.

En matière d'évolution des taux d'intérêts sur le marché suisse, les taux ont poursuivi leur baisse en 2015. De nouveaux planchers historiques ont été atteints, les taux s'établissant même durablement pour certaines périodes en territoire négatif! C'est ainsi qu'à fin 2015, les taux « IRS » étaient inférieurs à la barre des 0% jusqu'à une durée de 7 ans. Du jamais vu sur notre marché national!

Au niveau des conditions appliquées à la clientèle, notre banque a maintenu son taux hypothécaire variable de référence pour les immeubles d'habitation à 2,875%.

Il faut toutefois rappeler que ce taux de référence n'a plus grande signification, dans le sens où le bas niveau des taux a conduit la très grande majorité des clients à conclure des contrats à terme fixe à des conditions particulièrement attractives. Ainsi, à fin 2015, la part des hypothèques à taux fixe dans le portefeuille de la banque représentait le 95,5% du total des créances hypothécaires.

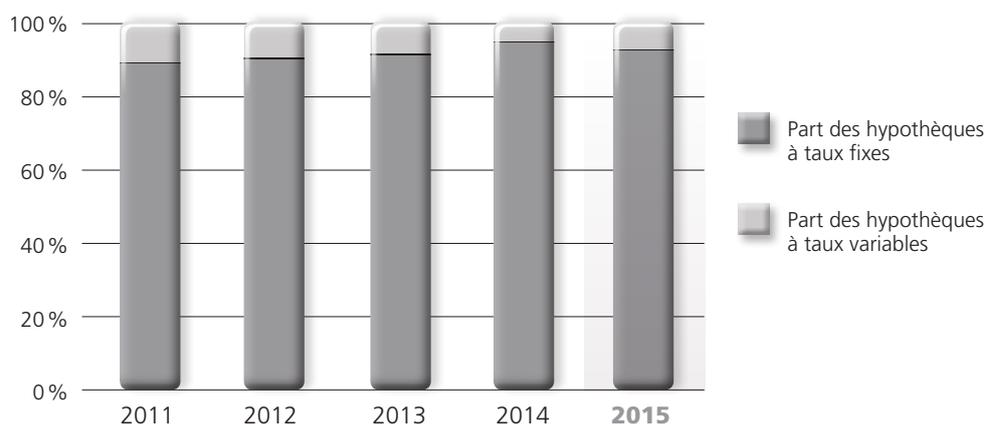
Cette composition du portefeuille hypothécaire exige que la banque soit particulièrement attentive à la structure de son refinancement et à la maîtrise de son risque de taux. Elle se doit notamment d'assurer une congruence minimale des échéances entre les actifs et les passifs de son bilan.

Pour ce faire, elle utilise les moyens traditionnels de refinancement, mais aussi des instruments financiers dérivés tels que les IRS (Interest Rate Swap) ou les CAPS. Il faut cependant relever qu'en fonction de la généralisation des taux négatifs, la banque n'a pour ainsi dire pas utilisé les instruments financiers dérivés pour ses couvertures durant l'année 2015.

Malgré la hausse sensible du volume des créances hypothécaires (+108 millions), le résultat des opérations d'intérêts a régressé de 0,92 million (-3,05%) par rapport au résultat 2014. Cette baisse est exclusivement imputable aux taux négatifs qui ont lourdement impacté le coût des instruments financiers dérivés utilisés par la banque.

Il faut encore rappeler que le résultat des opérations d'intérêts tient compte dorénavant des variations de corrections de valeur pour risques de défaillance et pertes liées aux opérations d'intérêts. Cette modification des normes comptables n'a pas eu une influence marquée sur ce résultat en 2015. Toutefois, il faut être conscient qu'en cas de besoin accru de ce type de provisions dans le futur, la volatilité du résultat des opérations d'intérêt pourrait fortement s'accroître.

Part des hypothèques à taux fixes et variables



OPÉRATIONS DE COMMISSIONS, NÉGOCE ET AUTRES PRODUITS ORDINAIRES

Globalement les bourses ont connu une année 2015 plutôt difficile. Les bourses d'actions ont, à l'exception notable de plusieurs marchés européens, généralement enregistré des performances négatives. Si le recul a été limité en Suisse ou aux Etats-Unis, il a été beaucoup plus marqué sur certains marchés émergents, fortement pénalisés par la baisse des taux de croissance et par la chute des prix des matières premières.

Avec la baisse des taux d'intérêts, les marchés obligataires se sont généralement mieux tenus et ont clôturé sur des performances positives. A contrario, la déception est venue du marché des matières premières, puisque des valeurs comme le pétrole ou le gaz ont poursuivi leur descente aux enfers.

Sur le marché des changes, la situation a été très chaotique. Avec l'abandon le 15 janvier 2015 du taux plancher EUR/CHF par la BNS, le franc suisse s'est littéralement envolé. Dès lors, même si les cours se sont un peu corrigés par la suite, au terme de l'exercice sous revue, il faut bien constater que notre monnaie nationale s'est une

nouvelle fois fortement renforcée par rapport à la quasi-totalité des autres devises, à l'exception notable du dollar américain.

Dans ce contexte général plutôt morose, à quelques exceptions près, les performances obtenues sur les différentes structures de portefeuilles de titres, sans être catastrophiques, ont été négatives. Les investisseurs suisses ont notamment été pénalisés par la baisse des monnaies par rapport au franc.

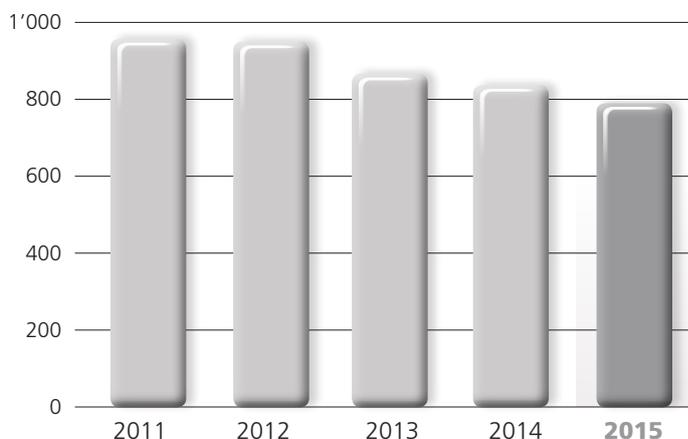
Le contexte boursier incertain et volatil a conduit de nombreux investisseurs à faire preuve d'une certaine prudence dans leur politique de placement. Il faut par ailleurs relever que le niveau encore plus bas des taux et le passage en zone négative des taux de rendements de nombreuses obligations n'incitent pas à investir en titres de créances et conduisent à conserver une part importante de liquidités. Ces phénomènes expliquent que le volume des dépôts de titres de la clientèle ait reculé par rapport à 2014, se fixant à 792 millions (-4,1%).

L'activité boursière réduite ainsi que l'évolution du cadre réglementaire qui touche l'activité de gestion de fortune provoquent un recul des revenus de ce secteur d'activité. Par ailleurs, la vente de la participation détenue dans Swisssanto a également significativement affecté le volume des commissions perçues par la banque. Ces paramètres expliquent le recul du résultat des opérations de commissions de 1,88 million (-17,5%).

Le résultat des opérations de négoce affiche par contre une hausse de 0,26 million par rapport à 2014 (+6,6%). Ce résultat s'explique principalement par une hausse du résultat de l'activité des opérations sur devises qui a nettement progressé franchissant pour la première fois la barre des 2,5 millions.

Quant à la variation de la rubrique des autres résultats ordinaires (+0,2 million), elle est principalement due à une hausse du résultat des immeubles et à une récupération d'amortissements sur les titres immobilisés suite à une évolution favorable du cours boursier de certaines positions.

Evolution des dépôts titres (en millions de CHF)



PROVISIONS, CORRECTIONS DE VALEURS ET AMORTISSEMENTS

Nous rappellerons que les corrections de valeur et provisions sont dorénavant séparées, celles touchant les risques de défaillance et pertes liées aux opérations d'intérêts étant prises en compte dans le résultat net des opérations d'intérêts.

Du point de vue technique, la banque constitue essentiellement des provisions individuelles sur les positions de débiteurs présentant un risque avéré de défaillance. Elle assure ainsi une couverture adéquate de ce type de risques. En parallèle, elle dispose de provisions forfaitaires, notamment sur la catégorie des débiteurs sous surveillance accrue. A ce sujet, il faut relever que le taux de provisionnement sur cette catégorie de débiteurs est fixé à 5% des engagements globaux, taux identique à celui appliqué lors des derniers exercices.

La rubrique des autres provisions, corrections de valeur et pertes se boucle par une dissolution nette de 0,78 million. Dans ce montant de dissolution, figure notamment le solde de la provision qui avait été constituée dans le cadre du « Programme volontaire du Department of Justice ». La banque a, en effet, courant 2015 signé un accord avec les Autorités américaines, accord qui règle définitivement le problème.

Les explications significatives liées aux amortissements 2015 ont été données ci-dessus.

CONCLUSION

Les résultats de l'exercice 2015 peuvent être considérés comme satisfaisants, surtout si l'on se réfère au contexte économique et financier toujours incertain qui a prévalu l'année dernière. Le résultat opérationnel, tout comme le bénéfice réalisé enregistrent certes un recul, mais demeurent malgré tout sur des niveaux très corrects. Les chiffres du bilan, en particulier les augmentations conséquentes des prêts hypothécaires octroyés par la banque et des dépôts de la clientèle, confirment la dynamique des affaires de la banque.

Le résultat opérationnel permet de doter substantiellement les réserves pour risques bancaires généraux (5,58 millions) et de mettre à disposition de l'Assemblée générale un montant de 9,076 millions, incluant le report à nouveau de l'exercice précédent.

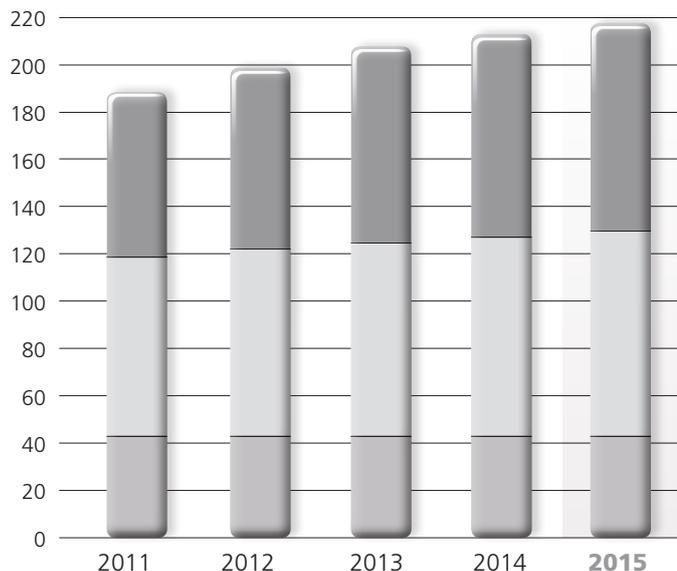
En ce qui concerne la répartition du bénéfice, les résultats dégagés conduisent le Conseil d'administration à proposer à l'Assemblée générale le versement d'un dividende inchangé de CHF 1,80 par action (montant global de 5,4 millions) et une dotation à la réserve légale générale de CHF 3,2 millions.

Si ces propositions sont agréées, la Banque verrait ses fonds propres s'accroître de quelque 5 millions (malgré la dissolution de la réserve pour migration informatique), assurant ainsi un nouveau renforcement substantiel de sa structure financière. Le montant des fonds propres atteindrait alors 218,4 millions (après distribution du dividende), ce qui représente un taux de couverture selon la Loi fédérale sur les banques de 182%.

Par rapport à la situation de fin 2014, ce taux de couverture baisse légèrement, passant de 184% à 182%. Il tient compte du volant anticyclique, décidé par le Conseil fédéral et qui durcit les exigences de fonds propres. Rappelons que le but de ce durcissement est de lutter contre une appréciation trop conséquente des prix du marché immobilier. Sans ce volant anticyclique, le taux de couverture s'élèverait à 196%.

Le renforcement du montant nominal des fonds propres permet ainsi à la BCJ de disposer d'une marge de manœuvre confortable dans l'optique du développement futur des affaires et de faire face avec sérénité à l'évolution prévisible des exigences légales en matière de fonds propres.

Evolution des fonds propres (en millions de CHF)



- Réserves pour risques bancaires généraux
- Réserve légale générale
- Capital social

LA VIE DE LA BANQUE

Au cours de ces dernières années, nos collaborateurs ont dû s'adapter, jour après jour, aux nouvelles exigences du monde bancaire. L'objectif de chacun de nos 137 collaborateurs est de progresser afin de pouvoir toujours être prêt à affronter les nouveaux défis qui rythment la vie de notre établissement. A travers les quelques lignes qui suivent, nous souhaitons offrir au lecteur un éclairage sur notre organisation interne et sur les faits qui ont marqué l'année 2015.

EFFECTIF

Au cours de l'année 2015, l'effectif du personnel a légèrement diminué. Exprimé en termes d'emplois à temps complet, il est passé de 120.45 à 115.60 postes entre le 31 décembre 2014 et le 31 décembre 2015. A noter que durant cette période, la Banque s'est associée les services de 5 nouveaux collaborateurs.

PROMOTIONS

Le Conseil d'administration a promu et nommé au rang de fondés de pouvoir:



M. Gaël Froidevaux,
Contrôleur de gestion



M. Stève Mascellini,
Conseiller à la clientèle
crédit



M. Eric Nsanzurwanda,
Juriste & Compliance
officer

FORMATION

Le professionnalisme s'exerce à travers une formation efficace et performante. De ce fait, l'ensemble de notre personnel est en permanence formé aux exigences de plus en plus pointues des métiers bancaires. La formation est dispensée par des formateurs internes et externes ainsi que par des programmes d'auto-apprentissage (e-learning). Plusieurs collaboratrices et collaborateurs de la BCJ ont par ailleurs obtenu des diplômes en matière de fonds de placement et de prévoyance délivrés par la société Swisscanto Gestion de fonds SA.

L'engagement de la BCJ au profit de la formation des jeunes est également important. En 2015, 6 jeunes personnes effectuaient un apprentissage d'employé de commerce au sein de notre établissement. Pendant trois ans, les apprentis sont formés tour à tour à la gestion courante, aux opérations financières et aux opérations de crédit. Ils bénéficient d'une formation pratique, coachés sur leur place de travail par une formatrice interne, et d'une formation théorique dispensée dans le cadre d'un partenariat avec la Banque Cantonale Bernoise pour les cours bancaires et avec les écoles professionnelles régionales pour ce qui concerne les connaissances commerciales.

Par ailleurs, 3 de nos anciens apprentis effectuent actuellement une formation dans une haute école de gestion et travaillent en parallèle à la BCJ.

NOUVELLE AGENCE À COURROUX

Dans l'optique de toujours mieux conseiller sa clientèle, la BCJ a ouvert sa nouvelle agence à Courroux, Place des Mouleurs 4, le 7 décembre 2015.

La nouvelle agence propose de vastes espaces lumineux et fonctionnels sur plus de 150 mètres carrés. L'accent est porté sur le conseil à la clientèle, avec l'aménagement de deux salons de réception. L'agence est dotée d'un espace ouvert comprenant un bancomat ainsi qu'un versomat pour les opérations courantes en CHF et EUR, 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7.



NOS AMBASSADEURS

La BCJ a le plaisir de soutenir trois jeunes sportifs jurassiens de talent qui affichent une réussite exemplaire: Katherine Choong, championne d'escalade; Sarah Forster, médaillée de bronze aux Jeux Olympiques de Sotchi avec l'équipe féminine suisse de hockey et Loris Braun, champion de vélo-trial.

Katherine Choong

La BCJ est le partenaire de Katherine Choong depuis 2009. Agée de 24 ans, Katherine habite à Glovelier. En 2015, elle a obtenu avec succès son master en droit à l'Université de Neuchâtel.

Côté sportif, la saison 2015 de Katherine a été marquée par deux médailles de bronze dont une au Championnat de Suisse et une à la Bächli Swiss Climbing Cup chez les dames Elite. Elle a également obtenu le très prometteur 15^e rang à la Coupe du monde Elite de difficulté en Norvège.

La fin de saison a débuté pour Katherine par un tour du monde d'escalade avec son compagnon Jim Zimmerman. Ce périple a permis aux deux grimpeurs de découvrir des falaises d'exception et de vivre des expériences et des rencontres inoubliables. Démarré le 21 novembre et d'une durée de 7 mois, ce voyage les a mené en Chine, en Thaïlande, au Laos, au Japon, aux Etats-Unis et en Afrique du Sud. *« Durant ces sept mois, chacune des voies que j'ai grimpées fut un voyage, m'apportant tout comme chaque pays son lot d'émotions, de l'appréhension de l'inconnu à l'épanouissement de l'objectif atteint. Aucune ascension tout comme aucune journée ne fut semblable à la précédente. Plus qu'une course aux résultats ou qu'une recherche constante de performance, je me suis régalée de chaque mouvement, chaque instant. Ne dit-on pas d'ailleurs que l'important n'est pas la destination, mais le voyage en lui-même? »* cite Katherine dans son magnifique blog que nous vous invitons à découvrir sur <http://katherinechoong.ch/>



Sarah Forster

La BCJ est le partenaire de Sarah Forster depuis 2014. Agé de 22 ans, Sarah habite à Vicques et travaille en qualité d'employée de commerce.

En 2014, elle a remporté la médaille de bronze avec l'équipe féminine suisse de hockey sur glace aux Jeux Olympiques de Sotchi. Durant la saison 2015, elle a passé 3 mois en Suède avec le club de Linköping, la meilleure équipe du meilleur championnat européen avec laquelle elle a obtenu le titre de championne de Suède et vice-championne d'Europe.

Elle a également participé aux Championnats du Monde à Malmö avec l'équipe suisse de hockey en remportant le 6^e rang. Côté suisse, elle a rejoint le HC Université Neuchâtel et s'entraîne trois fois par semaine avec les juniors élites B masculins du HC Ajoie. En 2016, Sarah participera aux Championnats du Monde à Kamloops au Canada.



Loris Braun

La BCJ est le partenaire de Loris Braun depuis 2014. Agé de 25 ans, Loris habite à Bourrignon et exerce le métier d'horloger.

Champion de vélo-trial, il a obtenu de très bons résultats durant la saison 2015 avec deux titres de vice-champion suisse catégorie élite 20" et 26" et une médaille d'argent à la Coupe de Suisse Elite. Côté international, il a remporté la médaille d'argent et le titre de vice-champion du monde avec l'équipe suisse de vélo-trial. C'est le meilleur résultat helvétique de l'histoire de ce sport sur la scène internationale. Au niveau du classement générale de la Coupe du monde catégorie 20", il se classe au 11^e rang.

En 2016, Loris changera de catégorie et passera du vélo 20" à 26" avec l'objectif de devenir champion suisse dans cette catégorie et de se classer dans le top 10 au niveau mondial.



DÉVELOPPEMENT DURABLE



Action citoyenne

La Banque Cantonale du Jura assume sa responsabilité sociale d'entreprise au travers de ses activités. Elle s'appuie, d'une part, sur des valeurs de loyauté, d'indépendance, d'éthique et de transparence, et d'autre part, elle respecte les principes du développement durable visant à la réduction des conséquences environnementales de ses activités.

Action citoyenne

Depuis 2010, la BCJ s'engage en faveur de projets jurassiens dans le domaine social et environnemental à travers la mise en place d'une action citoyenne. Samedi 26 septembre 2015, plus de 80 collaborateurs de la BCJ et familles se sont réunis à Dampheux pour mener une action en faveur de la sauvegarde du lièvre brun, espèce menacée. L'action a été coordonnée en collaboration avec la Fédération cantonale jurassienne des chasseurs et l'Office cantonale de l'environnement. Le plan de mesures en faveur du lièvre brun a été établi suite à une diminution drastique des effectifs de l'espèce, parallèlement à l'instauration d'un moratoire interdisant la chasse. Il s'articule autour de 5 axes comprenant la limitation de la prédation (notamment par le renard), la lutte contre le braconnage, la mise en place de zones refuges, la communication et la revitalisation de l'habitation. C'est dans le cadre de ce dernier axe que l'action citoyenne a été menée. Le travail a consisté à la plantation d'arbustes et à l'entretien de bosquets. La plantation de haies, formées d'espèces à croissance lente, favorise le développement de zones buissonnantes denses dans lesquelles le lièvre trouve refuge.

Au terme de cette action citoyenne placée sous le signe des échanges et de la bonne humeur, les participants ont partagé un repas.

Engagement pour le climat

Par sa politique environnementale, la BCJ s'engage à réduire de façon continue et significative ses émissions de gaz à effet de serre. La BCJ s'est fixée des objectifs concrets de réduction de sa consommation d'énergie. En 2015, elle a obtenu le label CO₂ neutre pour son site internet et son service BCJ-Net. L'utilisation de ces deux services, certifiés sans empreinte carbone, contribuent ainsi à la protection du climat; une démarche innovante qui souligne l'engagement mené par la BCJ en faveur de l'environnement.



La BCJ a mandaté l'entreprise Swiss Climate SA pour analyser les émissions de CO₂ générées par son site internet et son service BCJ-Net. Afin de mesurer l'empreinte carbone de ces deux services, l'ensemble des émissions générées tout au long du cycle de vie ont été étudiées et calculées en conformité avec la norme ISO 14044.

Les phases suivantes du cycle de vie ont été intégrées dans le calcul:

1. Main d'œuvre: émissions générées par les employés responsables du site internet et du BCJ-Net
2. Serveurs: fabrication/utilisation des serveurs
3. Réseau: données « transportées » par le site internet et le BCJ-Net
4. Utilisation: infrastructure chez le client pour utiliser le site internet et le BCJ-Net

Le total des émissions annuelles du site internet et du service BCJ-Net s'élève à 8,724 tonnes de CO₂, soit 2,09 grammes de CO₂ par minute d'utilisation. Ces services sont donc pauvres en émissions de CO₂. Afin de compenser le solde des émissions, la BCJ a choisi d'acheter des certificats CO₂ en faveur du projet « Installation de biogaz dans les fermes suisses » qui répond à la norme ISO 14064-2.

Renouvellement label argent CO₂ optimisé

Depuis 2011, la BCJ calcule ses émissions de gaz à effet de serre (GES) à travers la réalisation d'un bilan CO₂. Pour 2014, elles s'élèvent à 262 tonnes de CO₂. Depuis 2011, la BCJ a diminué ses GES de 22%. L'amélioration du bilan CO₂ s'explique par la politique climatique de la BCJ qui a permis de sensibiliser les collaborateurs et par les investissements réalisés (installation enseignes et lampes LED et basse consommation pour l'éclairage, électricité verte 100% hydraulique, papier 100% recyclé, utilisation d'économiseurs d'eau sur les robinets).

Répartition des émissions de gaz à effet de serre de la BCJ en 2014

Les émissions de gaz à effet de serre pour 2014 se répartissent comme suit:

Emissions de GES	Emissions en t CO ₂ e
Chauffage	119.6
Trajets pendulaires	98.56
Déplacements d'affaires	21.31
Papier et envois	16.44
Electricité	6.20



La BCJ, une banque responsable

La BCJ a lancé un nouveau produit 100% écologique l'ePACK, destiné exclusivement aux utilisateurs du BCJ-Net. La clientèle peut également bénéficier d'autres produits respectueux de l'environnement tels que le prêt hypothécaire Minergie, les fonds de placements durables Swisssanto ou encore les services web tels que le BCJ-Net, e-document et e-facture.

GOUVERNANCE D'ENTREPRISE



Trèfle d'eau

Le groupe comprend les sociétés suivantes :

- Banque Cantonale du Jura SA
- Société coopérative pour le développement de l'économie jurassienne, Delémont
- Immoestate Inv. SA, Fribourg

Les sociétés dominées étant insignifiantes dans l'optique des objectifs visés par les comptes consolidés, la Banque n'établit pas de comptes consolidés.

La Banque Cantonale du Jura est une société anonyme. Ses actions sont cotées à la bourse suisse (SWX). Le siège principal est fixé à Porrentruy.

Dans le respect d'une saine gestion, la Banque a pour but de contribuer au développement économique et social du Canton. Elle offre les services d'une banque universelle, conformément aux intérêts généraux du Canton.

La République et Canton du Jura garantit les engagements de la Banque dans la mesure où les fonds propres de cette dernière et les créances découlant d'engagements de rang subordonné n'y suffisent pas.

1 STRUCTURE DU GROUPE ET ACTIONNARIAT

1.1. STRUCTURE DU GROUPE

1.1.1. Organisation opérationnelle	Voir organigramme en page 40.
1.1.2. Lieu de cotation	<ul style="list-style-type: none"> - Les actions de la Banque Cantonale du Jura SA, Porrentruy, sont cotées à la bourse suisse - SIX - sous le numéro de valeur 3.299.134 (code ISIN: CH0032991348). - La capitalisation boursière au 31.12.2015 s'élève à CHF 183,9 millions. - Les sociétés détenues majoritairement par la Banque Cantonale du Jura ne possèdent pas d'actions de la maison mère.
1.1.3. Sociétés détenues	Voir tableau 7 des informations se rapportant au bilan.
1.2. ACTIONNAIRES IMPORTANTS	Voir tableau 20 des informations se rapportant au bilan. La banque n'a pas annoncé de modification à l'Instance pour la publicité des participations.
1.3. PARTICIPATIONS CROISÉES	La BCJ ne détient pas de participations croisées.

2 STRUCTURE DU CAPITAL

2.1. CAPITAL	Voir tableau 17 des informations se rapportant au bilan. Le capital-actions est de CHF 42 millions. Il est divisé en 3'000'000 d'actions d'un nominal de CHF 14.–.
2.2. CAPITAL AUTORISÉ ET CONDITIONNEL	Selon art. 6 de ses statuts, la Banque peut procéder à des augmentations autorisées ou conditionnelles de capital aux conditions fixées par le Code des obligations. Cette possibilité n'est pas utilisée.
2.3. MODIFICATION DU CAPITAL	Aucune modification du capital n'est intervenue au cours des trois derniers exercices.
2.4. ACTIONS ET BONS DE PARTICIPATION	Voir tableau 17 des informations se rapportant au bilan. La BCJ n'a pas émis de bons de participation.
2.5. BONS DE JOUISSANCE	La BCJ n'a pas émis de bons de jouissance.
2.6. RESTRICTIONS DE TRANSFERT	Les actions de la BCJ sont émises au porteur. Il n'y a pas de restriction de transfert ou de limitation du droit de vote.
2.7. EMPRUNTS CONVERTIBLES	La BCJ n'a pas émis d'emprunt convertible et n'a pas instauré de plan d'intéressement en faveur des dirigeants et cadres.

3 CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Conseil d'administration ne compte pas de membre exécutif.

3.1. / 3.2. COMPOSITION ET ACTIVITÉS AU 31 DÉCEMBRE



Présentation

Paul-André Sanglard
Président

Porrentruy
Nationalité: CH

Formation

Doctorat
ès sciences
économiques

Parcours professionnel

- 1979-84: Chef de la Trésorerie générale de la République et Canton du Jura
- 1983-95: Chargé de cours en finances publiques à l'Université de Genève
- 1984-89: Membre du Conseil de Direction du World Economic Forum, Genève

Fonction actuelle (1989):
Administrateur de sociétés

Autres activités

Président de:

- Groupe Vaudoise Assurances, Lausanne
- ONO SA (Ophthalmology Network Organization), Onex

Administrateur de:

- Banque Cantonale Vaudoise, Lausanne
- TSM Compagnie d'Assurances, La Chaux-de-Fonds
- Edmond de Rothschild Asset Management SA, Meyrin
- QNB Banque Privée (Suisse) SA, Genève
- de Pury Pictet Turrettini et Cie SA, Genève
- Société Générale Private Banking (Suisse) SA, Genève
- Helvea SA, Genève

Membre de:

- FITEC (Fondation d'impulsion technologique et économique), Delémont
- Commission de gestion financière de la Chaîne du bonheur
- Fondation ATD Quart Monde



Stefan Bichsel
Membre

Villarepos
Nationalité: CH

Formation

Brevet d'avocat,
Université de Berne

Masters of Laws,
Georgetown University,
Washington DC

Brevet d'avocat,
New York
et Connecticut

Advanced Management
Program, Wharton
School, Philadelphia

Parcours professionnel

- 1982-85: UBS AG - Zurich: assistant personnel d'un membre de la Direction générale en charge du Private banking et de la gestion institutionnelle
- 1986-87: Gibney, Anthony & Flaherty - New-York: foreign associate dans cette étude d'avocat
- 1987-93: Pictet & Cie Genève: avocat au département Juridique et International en charge des clients privés et institutionnels
- 1994-02: Swissca Holding AG-Berne: CEO et administrateur délégué
- 2003-05: Robeco Group NV - Amsterdam: membre de la Direction générale du groupe
- 2006-09: Lombard Odier Darier Hentsch & Cie - Genève: associé dans la holding du groupe et membre du management du groupe

Fonction actuelle (2009):
Directeur général, chef de la Division Asset Management et Trading, Banque Cantonale Vaudoise

Autres activités

Président de:

- Conseil d'administration de Gérifonds SA, Lausanne
- Conseil d'administration de GEP SA, Lausanne
- Association Pro Aventico, Avenches

Membre de:

- Comité d'Orientation International d'EDHEC (Ecole des Hautes Etudes Commerciales), Lille et Nice

	Présentation	Parcours professionnel	Autres activités
	<p>Georges Humard Membre</p> <p>Delémont Nationalité : CH</p> <p>Formation</p> <p>Mécanicien-électricien</p>	<p>Fonction actuelle (1995): CEO, Humard Automation SA</p>	<p>Administrateur de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Humard Automation SA, Delémont - New Ingenia SA, Delémont - Seuret SA, Moutier - Collège Saint-Charles, Porrentruy
	<p>Florian Lachat Membre</p> <p>Porrentruy Nationalité : CH</p> <p>Formation</p> <p>Licence en droit CES en Management Licence ès sciences politiques</p>	<ul style="list-style-type: none"> - 1998-01 : Senior consultant Arthur Andersen, Genève/Zurich - 2001-03 : Directeur, Lachat SA, Asuel - 2003-09 : Consultant indépendant en Management - 2010-12 : Directeur de R. Montavon SA, Boécourt <p>Fonctions actuelles : Président exécutif de HB Group SA et Directeur de Lachat Engineering</p>	<p>Président exécutif de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Helvetica Brands SA, Delémont - SWITZ Licensing SA, Delémont - Novelty SA, Delémont <p>Administrateur de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - PreciPro SA, Le Locle - Sardi Innovation SRL, Milan (I)
	<p>Vincent Lang Vice-président</p> <p>Porrentruy Nationalité : CH</p> <p>Formation</p> <p>MBA en gestion d'entreprise</p>	<p>Fonction actuelle (1981): Directeur de Louis Lang SA</p>	<p>Président de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Sestero Holding SA, Porrentruy <p>Administrateur de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Louis Lang SA, Porrentruy - Sestero Immobilier SI SA, Porrentruy - Alliance SA, St-Vit (F)



Présentation

Christina Pamberg
Membre
Porrentruy
Nationalité : CH

Formation

Bachelor of Arts,
Amherst College,
Amherst

Master of Business
Administration,
INSEAD,
Fontainebleau

Advanced Management
Program, Harvard
Business School,
Boston

Parcours professionnel

- 1993-96 : Assistant Manager, Tiffany & Co., New York
- 1998-99: Equity Analyst, Salomon Smith Barney, Londres et New York
- 2000-05 Vice President, HarbourVest Partners, Londres
- 2005-09 Directeur, Kohlberg Kravis Roberts & Co., Londres

Fonction actuelle (2010):
Directeur, Alcyon Holding SA,
Porrentruy

Autres activités

Administrateur de:
- Alcyon Holding SA, Porrentruy

Membre de:
- Advisory Board, SEC Partners, Genève
- Advisory Board, INSEAD Global Private Equity Initiative, Fontainebleau
- European Venture Capital Association LP Council, Bruxelles
- Founding Member, Level20, Londres



Patrick Schaad
Membre
La Chaux-de-Fonds
Nationalité : CH

Formation

Master en sciences
économiques

Parcours professionnel

- 1993-98 : gestionnaire crédits commerciaux auprès d'UBS SA
- 1998-2007 : gestionnaire crédits commerciaux auprès de Banque Cantonale Neuchâtelaise, avec fonction de cadre
- 2007-2013 : Directeur, responsable de la succursale de la Chaux-de-Fonds, Banque Cantonale Neuchâtelaise

Fonction actuelle (2014):
Directeur, responsable du Marché des Montagnes et des Vallées, Banque Cantonale Neuchâtelaise

Autres activités

Membre de:
- Conseil d'administration d'Emile Egger & Cie SA, Cressier
- Comité GENILEM, La Chaux-de-Fonds
- Conseil de fondation de Finergence, fondation pour le financement initial d'entreprises novatrices

Aucun des membres du Conseil d'administration n'exerce ou n'a exercé de fonctions exécutives au sein de la Banque Cantonale du Jura ou au sein de l'une des sociétés détenues par la Banque. De plus, ils répondent tous aux critères d'indépendance fixés par les directives de la FINMA. Si des membres du Conseil d'administration exercent des fonctions officielles et/ou mandats politiques, ils sont mentionnés sous la rubrique « Autres activités ».

3.3. ORDONNANCE CONTRE LES RÉMUNÉRATIONS ABUSIVES DANS LES SOCIÉTÉS COTÉES EN BOURSE (ORAB)

La BCJ est soumise à l'article 763 du Code des obligations alors que l'Ordonnance contre les rémunérations s'applique aux sociétés anonymes soumises aux articles 620 à 762 du CO. Elle n'est donc pas concernée par cette Ordonnance.

Art 763 CO: «Les dispositions concernant les sociétés anonymes ne sont pas applicables aux sociétés ou établissements tels que banques, caisses d'assurance, entreprises électriques créés par des lois cantonales spéciales et administrées avec le concours des autorités publiques, si le canton est subsidiairement responsable de leurs obligations et encore que la totalité ou une fraction du capital soit divisé en actions et fournie par des particuliers.»

3.4. CONSEIL D'ADMINISTRATION

Sont nommés par le Gouvernement de la République et Canton du Jura, selon art. 13 de la Loi sur la Banque Cantonale du Jura SA :

Nom	Prénom	Fonction	Année de naissance	Nommé en :	Limitation du mandat/ assemblée générale de :
Sanglard	Paul-André	Président	1950	1995 (1996, Président)	2016
Lang	Vincent	Vice-président	1952	2001 (2011, Vice-président)	2018
Pamberg	Christina	Membre	1968	2014	2033
Humard	Georges	Membre	1965	2004	2030

La période de fonction expire en 2016. La limitation des mandats est identique à celle d'un administrateur nommé par l'Assemblée générale.

Sont nommés par l'Assemblée générale :

Lachat	Florian	Membre	1973	2006	2039
Bichsel	Stéphane	Membre	1955	2009	2021
Schaad	Patrick	Membre	1967	2010	2033

La période de fonction expire en 2018.

Les membres du Conseil d'administration sont nommés pour cinq ans et sont rééligibles. Le Conseil d'administration se constitue lui-même à l'exception du Président qui est nommé par le Gouvernement. Les mandats prennent fin au plus tard lors de l'Assemblée générale ordinaire qui suit la date à laquelle ils ont atteint l'âge de soixante-cinq ans révolus. L'Assemblée générale procède aux élections à la majorité absolue des voix attribuées aux actionnaires représentés. La majorité relative est déterminante au deuxième tour. L'élection des membres du Conseil d'administration a lieu au scrutin secret si le nombre de candidats est supérieur au nombre de postes soumis à élection. Sous réserve des droits de désignation du Gouvernement, le Canton ne participe à ces élections que pour sa participation en qualité d'actionnaire privé.

3.5. / 3.6. ORGANISATION INTERNE ET COMPÉTENCES

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Les compétences et obligations du Conseil d'administration sont fixées dans les statuts et dans le règlement général d'organisation. En plus de son organisation et des tâches fixées par la Loi, elles portent sur :

- La fixation des principes relatifs à la politique générale.
- La détermination de la politique en matière de risques et la fixation du cadre général de la gestion des risques.
- L'établissement du Règlement général d'organisation et des règlements spéciaux.
- La surveillance de l'efficacité des instruments de contrôle et de leur fiabilité (SCI), notamment en matière de risques.
- L'approbation de la stratégie, des plans d'investissements et des budgets élaborés par la Direction.
- L'examen des rapports de révision du réviseur bancaire indépendant.
- L'octroi de crédits selon les compétences définies dans le règlement de crédit, l'octroi de crédits aux membres du Conseil d'administration et de l'Organe de révision.
- L'émission d'emprunts publics.
- La rémunération des membres du Conseil d'administration, de la Direction et du responsable de la révision interne, ainsi que les principes de rémunération du personnel. Le Conseil d'administration arrête également les dispositions en matière de prévoyance sociale en faveur du personnel.
- L'acceptation de la liste des limites pour dépôts auprès de banques et centrales de dépôts de titres.
- Le contrôle des engagements importants (art. 83 OB).
- Les nominations de commissions pour l'examen d'affaires particulières, du réviseur indépendant au sens de la législation fédérale, des membres de la Direction, du responsable de la révision interne et des personnes engageant la Banque par leur signature.

Le fonctionnement du Conseil d'administration est le suivant :

- Le Conseil d'administration se réunit aussi souvent que les affaires l'exigent, ou à la demande de ses membres, de la Direction ou de l'organe de révision. Le Conseil d'administration s'est réuni à 7 reprises en 2015, soit 6 séances d'une demi-journée et une séance hors les murs, sur 2 jours, en présence des membres de la Direction.
- Les décisions sont prises valablement si quatre membres au moins sont présents. A la demande d'un des ses membres, le Conseil d'administration peut traiter de sujets hors présence du Directeur général et/ou des membres de Direction.
- Le président et le vice-président ont droit à la signature.

COMMISSION D'AUDIT

Président	Vincent Lang
Membres	Florian Lachat Christina Pamberg

La Commission d'audit se compose de trois membres du Conseil d'administration.

Le Directeur général et le responsable de la révision interne participent aux séances avec voix consultatives. Les membres de direction répondent devant la commission sur les rapports établis par la révision interne et qui concernent leur secteur respectif.

La Commission a pour fonction d'appuyer le Conseil d'administration dans l'exécution des obligations de surveillance que la loi, les statuts et les règlements internes lui attribuent.

La Commission dispose d'un accès direct aux réviseurs externes, à la révision interne, à la Direction générale et au personnel de la BCJ. Elle dispose des conseils et de l'assistance de consultants indépendants sans demander l'approbation préalable au Conseil d'administration. L'organe de révision externe rend compte de ses travaux d'audit à la Commission. Celle-ci traite tout désaccord survenant entre l'organe de révision externe, la révision interne et la Direction générale.

Les tâches de la Commission sont les suivantes :

- Elle procède à une analyse critique des boucllements financiers, c'est-à-dire des comptes de l'entreprise ainsi que l'établissement en conformité avec les principes comptables appliqués et apprécie notamment l'évaluation des principaux postes du bilan et hors bilan.
- Elle discute les boucllements financiers et la qualité des procédures comptables sous-jacentes avec le membre de direction chargé des finances et de la comptabilité, le réviseur responsable ainsi que le responsable de la révision interne.
- Elle rend compte de ses travaux au Conseil d'administration et émet une recommandation dans laquelle elle indique si elle estime que les comptes peuvent être soumis à l'Assemblée générale. La décision appartient à l'ensemble du Conseil d'administration.
- Elle surveille et évalue l'adéquation et l'efficacité du contrôle interne dans le domaine de l'établissement des rapports financiers.

- Elle s'assure, en cas de modifications substantielles du profil de risque de l'établissement, que le contrôle interne dans le domaine de l'établissement des rapports financiers est adapté en conséquence.
- Elle évalue l'analyse des risques, la stratégie d'audit en découlant et le plan d'audit axé sur les risques de la société d'audit et de la révision interne, ce au moins une fois par an et en cas de modifications substantielles du profil de risque de la BCJ .
- Elle s'assure périodiquement que la société d'audit et la révision interne disposent des ressources et des compétences adéquates pour exécuter leurs missions d'audit au sein de l'établissement.
- Elle s'assure périodiquement de l'indépendance et de l'objectivité de la société d'audit et de la révision interne; vérifie la compatibilité de l'activité d'audit de la société d'audit avec d'autres mandats éventuels.
- Elle procède à une analyse critique des rapports sur l'audit des comptes annuels et l'audit prudentiel et les commente avec le réviseur responsable.
- Elle analyse de manière critique les rapports de la révision interne et les discute avec le responsable de la révision interne.
- Elle s'assure que les insuffisances constatées ont été corrigées et que les recommandations de la société d'audit et de la révision interne ont été mises en œuvre.
- Elle évalue la prestation et la rémunération de la société d'audit.
- Elle évalue la collaboration entre la société d'audit et la révision interne.
- Elle évalue le bon fonctionnement du contrôle interne qui ne porte pas sur le domaine de l'établissement des rapports financiers, notamment la fonction de compliance et le contrôle des risques, dans la mesure où ce jugement n'est pas effectué par d'autres comités du Conseil d'administration.

La Commission informe semestriellement le Conseil d'administration du contenu de ses travaux, de ses observations et de ses commentaires éventuels et préavise les décisions soumises au Conseil d'administration.

La Commission d'audit se réunit à intervalles réguliers, au moins quatre fois par année. La commission s'est réunie à 6 reprises en 2015.

COMMISSION DES CRÉDITS

Président : Paul-André Sanglard
 Membres : Christina Pamberg
 Patrick Schaad

Le Conseil d'administration désigne en son sein une Commission des crédits formée de trois membres. La durée du mandat correspond à celle applicable au Conseil d'administration. Le Directeur général et le responsable du secteur crédit assistent aux séances avec voix consultatives.

La Commission des crédits a les attributions suivantes :

- Elle octroie les crédits selon les compétences définies dans le règlement de crédit.
- Elle prend connaissance des décisions du Comité des crédits.

- Elle prend connaissance du rapport trimestriel sur les dépassements de crédits supérieurs à CHF 100'000.– et du rapport semestriel sur les restructurations, assainissements, positions à risques, dénonciations, abandons de créances, liquidations, provisions et pertes, établis par le service juridique et financements spéciaux.
- Elle décide de l'octroi de crédits aux membres du Conseil d'administration et de l'Organe de révision, sous réserve des compétences du Conseil d'administration. Annuellement, elle informe le Conseil d'administration des crédits octroyés à ses membres et à l'Organe de révision.

La Commission des crédits se réunit aussi souvent que les affaires l'exigent. La Commission s'est réunie 14 fois en 2015.

COMMISSION DE POLITIQUE DES RESSOURCES HUMAINES (RH) ET DE RÉMUNÉRATION

Président Florian Lachat
 Membres Stefan Bichsel
 Georges Humard

La Commission de politique RH et de rémunération se compose au minimum de trois membres du Conseil d'administration. Le Directeur général assiste aux séances avec voix consultative, tandis que les membres de Direction et le responsable des ressources humaines participent en fonction des sujets traités.

La Commission de politique RH et de rémunération n'a pas de compétence décisionnelle. Elle prépare et préavise les décisions du Conseil d'administration relative :

- à la politique et la stratégie RH
- à la politique de rémunération
- aux nominations et aux révocations des cadres et des membres de Direction
- au rapport annuel du responsable des ressources humaines

La Commission de politique RH et de rémunération se réunit aussi souvent que les affaires l'exigent. Elle s'est réunie 4 fois en 2015.

3.7. INSTRUMENTS D'INFORMATION ET DE CONTRÔLE À L'ÉGARD DE LA DIRECTION GÉNÉRALE

Le Conseil d'administration prend connaissance, à chaque séance, des résultats intermédiaires mis en regard du budget. Il est également informé de la situation des risques. Selon un programme annuel préétabli, il reçoit des informations sur les crédits les plus importants, sur les volumes de crédit octroyés et utilisés répartis par rating et sur

l'état des différents portefeuilles-titres. Il prend également connaissance des procès-verbaux des séances des commissions et des séances de direction.

Une fois par année, il examine les objectifs sectoriels quantitatifs et qualitatifs impartis à tous les secteurs de la Banque.

4. DIRECTION

4.1. / 4.2. COMPOSITION ET ACTIVITÉS

	Présentation	Parcours professionnel	Autres activités
	<p>Bertrand Valley Directeur général</p> <p>Porrentruy Nationalité: CH</p> <p>Formation</p> <p>Licence en droit Brevet d'avocat</p>	<p>Etude d'avocat, Porrentruy</p> <p>Banque Cantonale du Jura (1993)</p>	<p>Président de :</p> <ul style="list-style-type: none">- SDEJ (Société coopérative pour le développement de l'économie jurassienne), Delémont <p>Membre de :</p> <ul style="list-style-type: none">- Conseil de fondation du Fonds de prévoyance en faveur du personnel de la Banque Cantonale du Jura
	<p>Ronald Cramatte Membre de Direction Secteur réseau</p> <p>Porrentruy Nationalité: CH</p> <p>Formation</p> <p>Licence en droit Brevet d'avocat</p>	<p>Greffier auprès de la Commission Suisse de Recours du département de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication, Berne</p> <p>Responsable du service juridique de PROCAP, association suisse des invalides, Bienne</p> <p>Banque Cantonale du Jura (2004)</p>	<p>Administrateur de :</p> <ul style="list-style-type: none">- Immoestate Investment SA, Fribourg
	<p>Philippe Jobé Membre de Direction & secrétaire du Conseil d'administration Responsable de la comptabilité</p> <p>Porrentruy Nationalité: CH</p> <p>Formation</p> <p>Diplôme fédéral d'employé de banque</p>	<p>Diverses fonctions auprès de Banque Jurassienne d'Epargne et de Crédit, Bassecourt & Delémont</p> <p>Banque Cantonale du Jura (1979)</p>	<p>Vice-président de :</p> <ul style="list-style-type: none">- Conseil de fondation du Fonds de prévoyance en faveur du personnel de la Banque Cantonale du Jura <p>Membre de :</p> <ul style="list-style-type: none">- Conseil de fondation de la Caisse de pensions de la Collectivité ecclésiastique cantonale catholique-romaine de la République et Canton du Jura

	Présentation	Parcours professionnel	Autres activités
	<p>Martine Kohler</p> <p>Membre de Direction Secteur clientèle entreprises & crédits</p> <p>Delémont Nationalité: CH</p> <p>Formation</p> <p>Licence ès sciences économiques</p>	<p>Diverses fonctions auprès du Crédit Suisse, Lausanne</p> <p>Banque Cantonale du Jura (1991)</p>	<p>Administratrice de:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Société Jurassienne d'Équipement SA, Delémont
	<p>Stéphane Piquerez</p> <p>Membre de Direction Secteur clientèle privée et marchés</p> <p>Porrentruy Nationalité: CH</p> <p>Formation</p> <p>Licence ès sciences économiques</p>	<p>Assistant à l'Université de Lausanne</p> <p>Banque Cantonale du Jura (1985)</p>	<p>Vice-président de:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Clinique Le Noirmont, Le Noirmont <p>Administrateur de:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Energie du Jura SA, Delémont <p>Membre de:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Conseils des Fondations Gérard Burrus « Les Chevrières » et les « Hémionées » - Comité de placement de TSM Compagnie d'Assurances, La Chaux-de-Fonds - Juge assesseur au Conseil de prud'homme - Commission des finances de la Ville de Porrentruy - Conseil de fondation du Fonds de prévoyance en faveur du personnel de la Banque Cantonale du Jura
	<p>Stéphane Ramseyer</p> <p>Membre de Direction Secteur logistique & administratif</p> <p>Porrentruy Nationalité: CH</p> <p>Formation</p> <p>Diplôme fédéral d'employé de banque</p>	<p>Diverses fonctions auprès de la Banque Cantonale du Jura (1990)</p>	<p>Président de:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Conseil de fondation Epargne 3 et Libre Passage de la Banque Cantonale du Jura <p>Membre de:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Conseil de fondation du Fonds de prévoyance en faveur du personnel de la Banque Cantonale du Jura - Conseil de fondation Epargne 3 et Libre Passage de la Banque Cantonale de Fribourg

Aucun membre de la Direction n'a de fonctions permanentes de direction ou de consultation pour le compte de tiers. Si des membres de la Direction exercent des fonctions officielles et/ou mandats politiques, ils sont mentionnés sous la rubrique « Autres activités ».

4.3. CONTRAT DE MANAGEMENT

La Banque Cantonale du Jura n'a pas conclu de contrat de management avec des sociétés ou des personnes physiques n'appartenant pas au groupe.

5. RÉMUNÉRATIONS, PARTICIPATIONS ET PRÊTS

Voir Annexe, chiffre 22, page 70.

Principes de rémunération

Les rémunérations sont versées en espèces. La BCJ n'a pas instauré de plan d'intéressement ou de participation en faveur des dirigeants et cadres et il n'existe aucune convention en matière d'indemnités de départ. La banque ne fait pas appel à des conseillers externes pour la fixation des rémunérations.

a) Conseil d'administration

Les administrateurs perçoivent des indemnités fixes, basées sur l'engagement nécessaire et la responsabilité liée à la fonction. Aucune rémunération n'est versée par rapport à la performance. La compétence pour fixer les rétributions des membres du Conseil d'administration est de la compétence du Conseil d'administration.

b) Direction

La rémunération de la Direction est composée du salaire (part fixe) et d'un bonus (part variable).

b1) Salaires (part fixe)

La politique salariale réservée au Directeur général et aux membres de la Direction doit assurer que les compétences et expériences nécessaires soient réunies et que les membres soient motivés et attachés à l'entreprise à long terme.

La rémunération individuelle est revue annuellement et décidée sur la base des responsabilités exercées. Elle est de la compétence du Conseil d'administration sur proposition de la Commission de politique RH et de rémunération.

Les contrats sont résiliables avec un délai de congé de 6 mois pour les Membres de Direction et avec un délai d'une année pour le Directeur général.

b2) Le bonus (part variable)

Le bonus se définit comme la rémunération variable permettant de rétribuer la performance individuelle ayant atteint des objectifs élevés et ayant contribué de manière particulière au développement de leur équipe ou de la banque en général. Cette composante de la rémunération rétribue l'atteinte des objectifs quantitatifs et qualitatifs fixés en début d'exercice.

Chaque année, le Conseil d'administration, sur proposition de la Commission de politique RH et de rémunération, arrête un montant représentant l'enveloppe globale de bonus, qui dépend des résultats de la banque (bénéfice brut), et attribue à sa discrétion la part revenant au Directeur général et à chaque membre de la Direction.

Le bonus est attribué individuellement selon les critères suivants :

- les résultats du secteur,
- le degré d'atteinte des objectifs personnels,
- les défis particuliers de la fonction lors de l'année écoulée.

La pondération de ces critères intervient à la discrétion du Conseil d'administration.

La rémunération variable pour 2015 a été de 37% inférieure par rapport à l'année précédente et est à mettre en relation avec le résultat annuel réalisé. Les bonus individuels attribués à la Direction pour l'exercice sous revue représentent entre 17% et 22% du salaire de base.

6. DROITS DE PARTICIPATION DES ACTIONNAIRES

6.1. LIMITATION ET REPRÉSENTATION DES DROITS DE VOTE

La BCJ n'a pas de limitation dans ce domaine. Elle se conforme au Code des obligations.

6.2. QUORUM STATUTAIRE

L'Assemblée générale prend ses décisions et procède aux élections à la majorité absolue des voix attribuées aux actionnaires représentés. Pour les élections, la majorité relative est déterminante au deuxième tour.

Sous réserve des droits de désignation du Gouvernement, le Canton participe à l'élection des administrateurs nommés par l'Assemblée générale au titre de sa participation en qualité d'actionnaire privé.

Selon les statuts, la dissolution de la Banque peut être décidée par l'Assemblée générale réunissant les voix des trois quarts de la totalité du capital-actions, après consultation du Conseil d'administration, et avec l'approbation du Parlement.

6.3. CONVOCATION À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

L'Assemblée générale est convoquée par le Conseil d'administration vingt jours au moins avant le jour de la réunion, par avis dans le Journal officiel de la République et Canton du Jura.

Cette convocation est également publiée dans la Feuille Officielle Suisse du Commerce et dans les journaux suivants: Le Quotidien Jurassien, Le Franc-Montagnard, Le Temps, la Neue Zürcher Zeitung.

La convocation fixe le délai pour obtenir une carte d'admission et les possibilités de représentation, par un autre actionnaire, par la banque dépositaire ou par un représentant indépendant.

6.4. INSCRIPTION À L'ORDRE DU JOUR

Les actionnaires peuvent demander d'inscrire des propositions à l'ordre du jour d'une Assemblée générale, par écrit, et dans un délai de 45 jours avant l'assemblée.

6.5. INSCRIPTIONS AU REGISTRE DES ACTIONS

Le capital social de la BCJ n'est pas constitué d'actions nominatives. La Banque n'a par conséquent pas de registre des actionnaires. La convocation à l'Assemblée générale fixe le délai pour demander une carte d'entrée.

7. PRISE DE CONTRÔLE ET MESURES DE DÉFENSE

Néant.

8. ORGANE DE RÉVISION

8.1. DURÉE DU MANDAT DE RÉVISION ET DURÉE DE LA FONCTION DU RÉVISEUR RESPONSABLE

La BCJ a confié le mandat de révision à PricewaterhouseCoopers SA, Lausanne, en 1997. M. Philippe Bochud est réviseur responsable depuis l'exercice 2010.

8.2. HONORAIRES D'AUDIT	CHF 214'500.- (HT ET DÉBOURS)
-------------------------	-------------------------------

8.3. HONORAIRES ADDITIONNELS	–
------------------------------	---

8.4. HONORAIRES DE CONSEILS	CHF 9'761.- HT
-----------------------------	----------------

8.5. INSTRUMENTS DE SURVEILLANCE ET DE CONTRÔLE

Notre organe de révision, PricewaterhouseCoopers SA, est agréé par la FINMA. En ce sens, il remplit les exigences fixées. Le réviseur responsable rencontre régulièrement la Direction. De plus, il participe aux séances du Conseil d'administration et de la Commission d'audit qui traitent en particulier des rapports bancaires. Les membres de la Commission d'audit évaluent l'organe de révision externe. Les résultats obtenus sont confrontés à ceux déterminés par la Direction et les écarts éventuels sont éclaircis avec le mandataire.

9. POLITIQUE D'INFORMATION

La politique d'information de la Banque Cantonale du Jura se fonde sur le principe de la transparence à l'égard de ses actionnaires, de ses clients, du marché des capitaux et du public dans le respect légitime des secrets des affaires et bancaire et du droit boursier. Les communiqués de presse et le rapport de gestion constituent les canaux d'information principaux. L'information à la République et Canton du Jura, actionnaire majoritaire, est défini à l'art. 17a de la Loi sur la Banque Cantonale du Jura, dont la teneur est la suivante :

Obligation d'information

Art. 17a ¹ La Banque, notamment son Conseil d'administration, a l'obligation d'informer, sans délai et de manière appropriée, d'office ou sur requête, le Gouvernement de tout élément nécessaire ou utile à l'Etat pour lui permettre d'exercer ses droits ou d'évaluer les conséquences d'une éventuelle obligation.

² Cette obligation d'information existe indépendamment des droits de l'Etat en tant qu'actionnaire ou de ceux des membres du Conseil d'administration nommés par le Gouvernement.

³ En outre, eu égard à la garantie de l'Etat, le Conseil d'administration remet chaque année au Gouvernement un rapport de l'organe de révision ou d'un réviseur indépendant portant notamment sur :

- a) tout élément susceptible d'avoir une incidence sur la garantie de l'Etat;
- b) la stratégie arrêtée par le Conseil d'administration;
- c) la situation des fonds propres;
- d) l'inventaire et l'évaluation des risques;
- e) la vérification des provisions et des amortissements;
- f) tout élément susceptible de s'écarter des dispositions légales réglementaires ou statutaires ou des principes commerciaux, notamment du but, du champ d'activité et du rayon d'activité de la Banque;
- g) la situation de la Banque par rapport aux autres banques cantonales et les mesures qu'elle envisage de prendre en cas d'écart à la moyenne;
- h) les résultats annuels et intermédiaires de la Banque;
- i) le plan financier, le budget et les prévisions.

⁴ En tous les cas, le secret bancaire et le secret des affaires sont respectés.

MEDIAS

Rapport annuel: il est disponible sous forme imprimée et sur le site Internet de la BCJ. Sur demande, ce document est adressé par courrier.

Site Internet (www.bcj.ch): la rubrique « Relations investisseurs » du site de la Banque met à disposition des actionnaires et investisseurs différentes informations : communiqués de presse, résultats annuels/semestriels, rapport de gestion. Sur le lien « Liste de diffusion », il est possible de s'inscrire en ligne pour recevoir les informations communiquées par la BCJ.

Presse: la BCJ publie ses comptes annuels et ses comptes intermédiaires semestriels, avec l'ensemble des autres banques cantonales, dans la FOSC. Les communiqués de presse de la BCJ sont diffusés selon l'actualité et les besoins.

AGENDA

28 avril 2016: Assemblée générale ordinaire à La Croisée des Loisirs à Delémont.

11 juillet 2016: publication des résultats semestriels 2016.

Fin janvier 2017: conférence de presse des résultats annuels 2016.

Début avril 2017: publication du rapport de gestion 2016.
Disponible sur le site Internet www.bcj.ch et dans tous les points de vente de la Banque.

Adresse de contact

Relation avec les investisseurs et la presse

Serge Voisard, Responsable Communication & Marketing

Téléphone +41 (32) 465 13 68, Fax +41 (32) 465 14 95, E-mail: serge.voisard@bcj.ch

ORGANISATION DE LA BANQUE

4



Fritillaire pintade

CONSEIL D'ADMINISTRATION



Florian Lachat - Patrick Schaad - Christina Pamberg - Vincent Lang - Stefan Bichsel - Paul-André Sanglard - Georges Humard

Président

Paul-André Sanglard*,
Dr ès sciences économiques,
Administrateur de sociétés, Porrentruy

Membres

Stefan Bichsel,
Directeur général, division Asset Management & Trading,
Banque Cantonale Vaudoise, Villarepos

Georges Humard*,
CEO, Humard Automation SA, Delémont

Florian Lachat,
Président exécutif de HB Group SA
et Directeur de Lachat Engineering
Porrentruy

Christina Pamberg*,
Directrice Alcyon Holding SA, Porrentruy

Patrick Schaad,
Directeur, responsable du Marché des Montagnes
et des Vallées, Banque Cantonale Neuchâteloise,
La Chaux-de-Fonds

* nommé(e) par le Gouvernement
de la République et Canton du Jura

Vice-président

Vincent Lang*,
Directeur, Louis Lang SA, Porrentruy

Secrétaire

Philippe Jobé,
Membre de direction, Banque Cantonale du Jura,
Porrentruy

ORGANE DE RÉVISION SELON LA LOI FÉDÉRALE SUR LES BANQUES

PricewaterhouseCoopers SA,
Lausanne

ORGANE DE RÉVISION STATUTAIRE

PricewaterhouseCoopers SA,
Lausanne

RÉVISION INTERNE

Gérald Crelier, responsable

DIRECTION



Ronald Cramatte - Bertrand Valley - Philippe Jobé - Stéphane Ramseyer - Martine Kohler - Stéphane Piquerez

DIRECTEUR GÉNÉRAL

Bertrand Valley

CADRES

RESPONSABLES DE SUCCURSALE

Benoît Gigandet,
Delémont
jusqu'au 28.02.2015

Raphaël Marchand,
Delémont
dès le 1.3.2015

Yves Meusy,
Porrentruy

Jacques Prétat,
Saignelégier

FONDÉS DE POUVOIR

Rosalba Acquavia
Cyrille Althaus
Marie-Ange Benitez Eggertswyler
Daniel Boillat
Grégoire Boillat
Guy Bourquard
Steeve Brahier
Christian Caillet
Patrick Chapuis
Philippe Charmillot
Corinne Courbat

MEMBRES DE DIRECTION

Ronald Cramatte
Philippe Jobé
Martine Kohler

Stéphane Piquerez
Stéphane Ramseyer

MANDATAIRES COMMERCIAUX

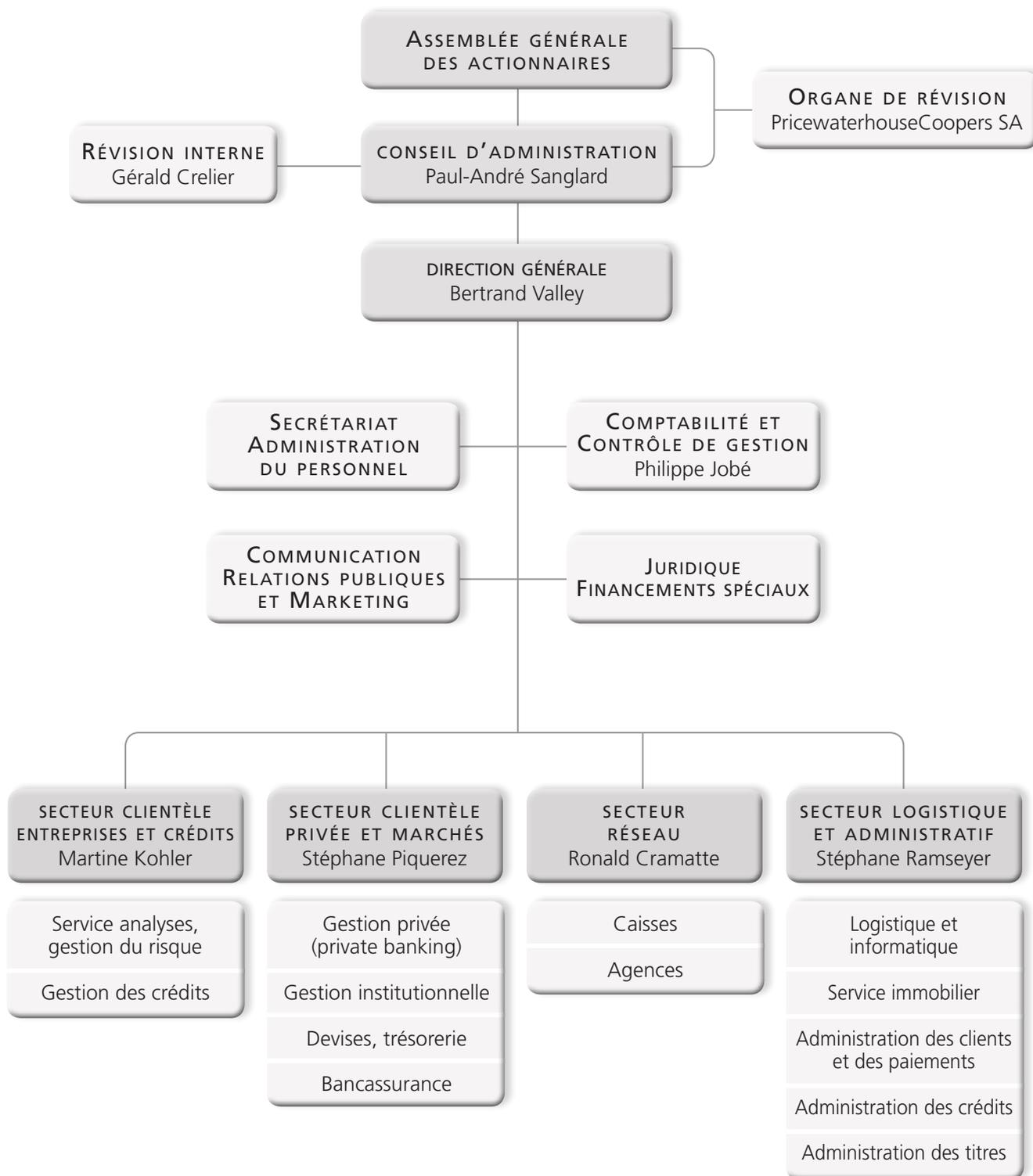
Emmanuel Fleury

Sébastien Courbat

Ludovic Maeder

* dès le 1.4.2015

ORGANIGRAMME



COMPTES ANNUELS AU 31 DÉCEMBRE 2015

5



Drave aizoon

1. BILAN AVANT RÉPARTITION DU BÉNÉFICE

ACTIFS

(en CHF)

Annexe n°:	2015	2014	Différence
Liquidités	326'717'113.07	101'527'129.98	225'189'983.09
Créances sur les banques	30'389'392.64	52'161'723.76	-21'772'331.12
Créances résultant d'opérations de financement de titres	1 -	-	-
Créances sur la clientèle	2 330'957'157.73	351'467'869.24	-20'510'711.51
Créances hypothécaires	2 2'015'365'537.75	1'907'275'804.81	108'089'732.94
Opérations de négoce	3 4'126'509.55	4'480'068.95	-353'559.40
Valeurs de remplacement positives d'instruments financiers dérivés	4 8'505'032.72	6'443'199.00	2'061'833.72
Autres instruments financiers évalués à la juste valeur	-	-	-
Immobilisations financières	5 105'760'250.89	99'132'467.46	6'627'783.43
Comptes de régularisation	13'872'234.35	4'507'576.85	9'364'657.50
Participations	6/7 2'040'407.10	3'095'161.25	-1'054'754.15
Immobilisations corporelles	8 12'788'000.00	12'942'000.00	-154'000.00
Valeurs immatérielles	-	-	-
Autres actifs	10 23'234'518.21	31'962'949.96	-8'728'431.75
Corrections de valeur pour risques de défaillance	16 -22'430'000.00	-23'079'000.00	649'000.00
Total des actifs	2'851'326'154.01	2'551'916'951.26	299'409'202.75
Total des Créances subordonnées	-	300'000.00	-300'000.00
- dont avec obligation de conversion et/ou abandon de créance	-	-	-

PASSIFS

(en CHF)

	Annexe n°:	2015	2014	Différence
Engagements envers les banques		38'563'510.01	58'467'798.25	-19'904'288.24
Engagements résultant d'opérations de financement de titres	1	53'000'000.00	-	53'000'000.00
Engagements résultant des dépôts de la clientèle		1'803'108'919.85	1'675'791'101.46	127'317'818.39
Engagements résultant d'opérations de négoce		-	-	-
Valeurs de remplacement négatives d'instruments financiers dérivés	4	32'396'187.39	42'658'683.59	-10'262'496.20
Engagements résultant des autres instruments financiers évalués à la juste valeur		-	-	-
Obligations de caisse		17'598'000.00	21'388'000.00	-3'790'000.00
Emprunts et prêts des centrales d'émission des lettres de gage	15	668'000'000.00	520'000'000.00	148'000'000.00
Comptes de régularisation		8'868'140.83	7'323'635.14	1'544'505.69
Autres passifs	10	1'124'001.21	1'573'536.90	-449'535.69
Provisions	16	4'917'200.00	5'959'000.00	-1'041'800.00
Réserves pour risques bancaires généraux	16	85'600'000.00	83'975'755.97	1'624'244.03
Capital social	17/20	42'000'000.00	42'000'000.00	-
Réserve légale issue du capital		39'857'942.60	39'857'942.60	-
- dont réserve issue d'apports en capital exonérés fiscalement		39'857'942.60	39'857'942.60	-
Réserve légale issue du bénéfice		47'433'444.87	43'922'142.57	3'511'302.30
Propres parts du capital	21	-217'542.96	-327'935.71	110'392.75
Bénéfice reporté		427'290.49	324'280.96	103'009.53
Bénéfice (résultat de la période)		8'649'059.72	9'003'009.53	-353'949.81
Total des passifs		2'851'326'154.01	2'551'916'951.26	299'409'202.75
Total des engagements subordonnés		-	-	-
- dont avec obligation de conversion et/ou abandon de créance		-	-	-

OPÉRATIONS HORS BILAN

(en CHF)

Engagements conditionnels	2/24	41'763'366.95	41'948'699.25	-185'332.30
Engagements irrévocables	2	30'346'100.00	40'907'150.00	-10'561'050.00
Engagements de libérer et d'effectuer des versements supplémentaires	2	3'728'000.00	3'728'000.00	-
Crédits par engagement	2/25	-	-	-

2. COMPTE DE RÉSULTAT

(en CHF)

Annexe n°:		2015	2014	Différence
Résultat des opérations d'intérêts				
		36'765'473.20	39'914'829.71	-3'149'356.51
		92'058.41	98'645.97	-6'587.56
		860'958.08	1'009'380.12	-148'422.04
		-7'831'812.69	-10'288'724.88	2'456'912.19
	28	29'886'677.00	30'734'130.92	-847'453.92
		-704'744.98	-631'320.71	-73'424.27
		29'181'932.02	30'102'810.21	-920'878.19
Résultat des opérations de commissions et des prestations de service				
		5'879'150.73	7'419'351.36	-1'540'200.63
		200'401.90	189'853.40	10'548.50
		3'145'105.10	3'384'646.45	-239'541.35
		-324'770.00	-211'901.37	-112'868.63
		8'899'887.73	10'781'949.84	-1'882'062.11
Résultat des opérations de négoce et de l'option de la juste valeur				
	27	4'258'305.14	3'994'740.71	263'564.43
Autres résultats ordinaires				
		15'000.00	-	15'000.00
		157'277.90	156'324.92	952.98
		131'987.77	69'040.10	62'947.67
		120'569.20	-	120'569.20
		-30'000.00	-28'011.20	-1'988.80
		394'834.87	197'353.82	197'481.05
Charges d'exploitation				
	29	-15'787'369.28	-15'689'513.43	-97'855.85
	30	-10'722'529.26	-9'205'752.41	-1'516'776.85
		<i>dont rémunération de la garantie de l'Etat</i>	<i>-687'500.00</i>	<i>-72'500.00</i>
		-26'509'898.54	-24'895'265.84	-1'614'632.70
		-993'619.03	-1'122'149.90	128'530.87
		-3'958'302.10	-5'624'244.03	1'665'941.93
	31	782'140.01	433'964.19	348'175.82
		12'055'280.10	13'869'159.00	-1'813'878.90
		<i>Résultat opérationnel sans projet «Migration informatique»</i>	<i>19'493'403.03</i>	<i>-3'479'820.83</i>
		<i>16'013'582.20</i>		
	31	2'904'587.35	26'797.50	2'877'789.85
		-44'880.00	-	-44'880.00
	31	-1'624'244.03	-1'075'755.97	-548'488.06
	34	-4'641'683.70	-3'817'191.00	-824'492.70
		8'649'059.72	9'003'009.53	-353'949.81

3. PROPOSITION RELATIVE À L'EMPLOI DU BÉNÉFICE AU BILAN

	Année de référence
Bénéfice de l'exercice 2015	8'649'059.72
Bénéfice reporté	427'290.49
Bénéfice au bilan	9'076'350.21
Proposition de répartition du bénéfice au bilan	
- attribution à la réserve légale issue du bénéfice	3'208'612.53
- dividendes	5'400'000.00
Report à nouveau	467'737.68

4. TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE

(en milliers de CHF)

	2015		2014	
	Sources de fonds	Emplois de fonds	Sources de fonds	Emplois de fonds
Flux de fonds du résultat opérationnel (financement interne):				
Résultat de la période	8'649		9'003	
Variation des réserves pour risques bancaires généraux	5'582	3'958	6'700	5'624
Corrections de valeur sur participations, amortissements sur immobilisations corporelles et valeurs immatérielles	4'952		6'746	
Provisions et autres corrections de valeur	1'165	2'207	4'586	6'553
Variation des corrections de valeur pour risques de défaillance et pertes	7'673	8'322		
Délimitations actives		9'365	3'932	
Délimitations passives	1'545			14'134
Autres positions	8'728	449	9'889	14'514
Dividende de l'exercice précédent		5'400		5'400
Solde	38'294	29'701	40'856	46'225
Flux de fonds des transactions relatives aux capitaux propres				
Ecritures par les réserves	11		10	
Modification des propres titres de participation	158	48	37	131
Solde	169	48	47	131
Flux de fonds des mutations relatives aux participations, immobilisations corporelles et valeurs immatérielles:				
Participations	1'055		178	196
Autres immobilisations corporelles	187	4'985		7'379
Solde	1'242	4'985	178	7'575
Flux de fonds de l'activité bancaire:				
Obligations de caisse		3'790	7'008	
Emprunts	100'000			
Prêts des centrales d'émission de lettres de gage	48'000		91'000	
Créances hypothécaires		108'090		110'720
Engagements envers les banques		19'904	40'891	
Engagements résultant d'opération de financement de titres	53'000			
Engagements résultant de dépôts de la clientèle	127'318		63'349	
Valeurs de remplacement négatives d'instruments financiers dérivés		10'262	13'580	
Créances sur les banques	21'772			18'630
Créances sur la clientèle	20'511			17'116
Opérations de négoce	354			5
Valeurs de remplacement positives d'instruments financiers dérivés		2'062		3'177
Immobilisations financières		6'628		6'171
Liquidités		225'190		47'159
Solde	370'955	375'926	215'828	202'978
Total des sources de fonds	410'660		256'909	
Total des emplois de fonds		410'660		256'909

5. PRÉSENTATION DES CAPITAUX PROPRES

(en milliers de CHF)

	Capital social	Réserve légale issue du capital	Réserve légale issue du bénéfice	Réserves pour risques bancaires généraux	Bénéfice reporté	Propres parts du capital	Résultat de la période	Total
Capitaux propres au début de l'exercice	42'000	39'858	43'922	83'976	324	-328	9'003	218'755
Répartition du bénéfice de l'exercice précédent selon décision de l'Assemblée générale 30 avril 2015								
- dividende							-5'400	-5'400
- attribution à la réserve légale issue du bénéfice			3'500				-3'500	-
- report à nouveau					103		-103	-
Capitaux propres après répartition du bénéfice	42'000	39'858	47'422	83'976	427	-328	-	213'355
Acquisition de propres parts au capital						-48		- 48
Aliénation de propres parts au capital						158		158
Bénéfice (perte) résultant d'aliénation de propres parts au capital et dividendes			12					12
Dotation s/bénéfice exercice en cours				1'624				1'624
Bénéfice de l'exercice							8'649	8'649
Capitaux propres à la fin de l'exercice	42'000	39'858	47'434	85'600	427	-218	8'649	223'750
Proposition de répartition du bénéfice de l'exercice en cours								
- dividende							-5'400	-5'400
- attribution à la réserve légale issue du bénéfice			3'209				-3'209	-
- report à nouveau					40		-40	-
Capitaux propres à la fin de l'exercice après répartition du bénéfice	42'000	39'858	50'642	85'600	467	-217	-	218'350

Réserve légale issue du capital

A la suite de la modification de l'article 5 de la Loi sur l'impôt anticipé, le Conseil d'administration a décidé, en 2012, de scinder la Réserve légale générale entre les apports de capital et les dotations effectuées sur les exercices annuels. Par cette adaptation, le Conseil d'administration se réserve le droit de proposer à l'Assemblée générale, dans le futur, de rembourser tout ou partie de cette réserve sans que ces remboursements ne soient considérés comme revenus imposables pour les personnes physiques et ne soient soumis à l'impôt anticipé.

6. ANNEXE

6.1. RAISON SOCIALE, FORME JURIDIQUE ET SIÈGE DE LA BANQUE

La Banque Cantonale du Jura (ci-après appelée: « la Banque ») est une société anonyme au sens de la loi sur la Banque Cantonale du Jura du 26 octobre 1978.

La Banque a son siège et sa direction générale à Porrentruy. La Banque est présente dans 11 localités jurassiennes, à savoir: Porrentruy, Alle, Boncourt, Courgenay, St-Ursanne, Delémont, Bassecourt, Courrendlin, Courroux, Saignelégier et Le Noirmont.

La Banque a pour but de contribuer au développement économique et social du Canton en pourvoyant aux besoins d'argent et de crédits, ainsi qu'en offrant des dépôts d'épargne productifs d'intérêts. Dans le respect d'une saine gestion, la Banque offre les prestations usuelles d'une Banque universelle de proximité.

La République et Canton du Jura garantit les engagements de la Banque dans la mesure où les fonds propres de cette dernière et les créances découlant d'engagements de rang subordonné n'y suffisent pas.

6.2. PRINCIPES DE COMPTABILISATION ET D'ÉVALUATION

6.2.1. Principes généraux

Normes

La tenue de la comptabilité ainsi que les principes comptables et d'évaluation sont conformes au Code des obligations, à la Loi fédérale sur les Banques et à son ordonnance et aux directives de la FINMA régissant l'établissement des comptes. Ensembles, elles constituent les prescriptions comptables suisses pour les Banques.

La Banque établit et publie un boucllement individuel statutaire conforme au principe de l'image fidèle.

La Banque ne publie pas de comptes consolidés, les participations majoritaires étant insignifiantes.

Principes généraux d'évaluation

Les comptes ont été établis selon l'hypothèse de la poursuite de l'activité. Les inscriptions au bilan sont fondées sur des valeurs de continuation.

L'actif comprend les éléments du patrimoine dont l'entreprise peut disposer en raison d'événements passés, dont elle attend un flux d'avantages économiques et dont la valeur peut être estimée avec un degré de fiabilité suffisant. Lorsqu'une estimation fiable de la valeur de l'actif n'est pas possible, il s'agit d'une créance éventuelle, qui est commentée dans l'annexe.

Les dettes qui résultent de faits passés, qui entraînent un flux probable d'avantages économiques à la charge de l'entreprise et dont la valeur peut être estimée avec un degré de fiabilité suffisant sont inscrites au passif du bilan. Lorsqu'une estimation fiable n'est pas possible, il s'agit d'un engagement conditionnel, qui est commenté dans l'annexe.

La compensation entre actifs et passifs ainsi que celle entre charges et produits sont en principe interdites. La compensation entre créances et engagements est limitée aux cas suivants:

- Créances et engagements découlant d'opérations de même nature avec la même contrepartie, la même monnaie, la même échéance ou une échéance antérieure de la créance qui ne pourront jamais entraîner un risque de contrepartie.
- Compensation de propres titres de créance et des obligations de caisse en portefeuille avec les positions passives correspondantes.
- Compensation des corrections de valeur avec les positions actives correspondantes. Il est cependant fait usage de la disposition transitoire reportant au 1^{er} janvier 2017 au plus tard la mise en œuvre de cette compensation.
- Compensation, dans le compte de compensation, d'adaptations de valeurs positives et négatives survenues durant la période de référence sans incidence sur le compte de résultat.
- Compensation des valeurs de remplacement positives et négatives d'instruments financiers dérivés sur la base d'un contrat de netting avec la contrepartie concernée, reconnu et exécutable.

Liquidités

Les montants sont portés au bilan à leur valeur nominale.

Créances et engagements envers les banques et engagements résultant des dépôts de la clientèle

Ces positions sont enregistrées à la valeur nominale. Les engagements en métaux précieux enregistrés dans des comptes métaux sont valorisés à la juste valeur, dans la mesure où le bien concerné est traité sur un marché efficient au niveau du prix et liquide.

Créances et engagements résultant d'opérations de financements de titres

Le montant des liquidités reçu ou donné en garantie des prêts et emprunts de titres est porté au bilan, intérêts courus y compris. Pour les opérations de mise et prise en pension, seuls les montants en argent qui sont échangés figurent au bilan à leur valeur nominale, si la partie cédante conserve économiquement son pouvoir de disposition. La couverture de la valeur de marché des titres reçus est contrôlée tous les jours. Le produit ou la charge d'intérêts est délimité sur la durée des transactions sous-jacentes.

Les ventes de titres assorties d'une obligation de rachat (Repurchase) et les acquisitions de titres assortis d'une obligation de revente (Reverse Repurchase) sont assimilées à des opérations de financement garanti.

Crédits et Prêts (créances sur la clientèle et créances hypothécaires)

Ces positions sont enregistrées à la valeur nominale.

Pour mesurer et gérer les risques de défaillance, la Banque répartit les clients selon un système de rating comprenant 11 catégories. Aucune correction de valeur n'est constituée par la Banque sur les créances appartenant aux catégories 1 à 8. Pour ces créances, le service de la dette est assuré, les sûretés fournies par les clients sont adéquates et les critères de solvabilité sont remplis. Les crédits des catégories 10 et 11 sont compromis et font l'objet de corrections de valeurs individuelles.

Des corrections de valeur forfaitaires à hauteur de 5 % du montant des créances sont constituées pour les crédits de la catégorie 9, qui présente un risque latent de perte pour la Banque. Les prêts de cette catégorie ne font pas l'objet de corrections de valeurs individuelles.

Les positions qui présentent des intérêts échus depuis plus de 90 jours sont dites en souffrance, tandis qu'une créance est considérée comme compromise lorsque les indices probants rendent les paiements contractuels futurs dus au titre du capital et/ou des intérêts peu vraisemblables.

Les créances compromises sont évaluées individuellement et la dépréciation de valeur est couverte par des corrections de valeur individuelles. La dépréciation de valeur correspond à la différence entre la valeur comptable de la créance et le montant que la Banque peut escompter récupérer, compte tenu du risque de contrepartie et du produit net de la réalisation des sûretés éventuelles. Les corrections de valeur sont calculées selon un schéma systématique et leurs modifications sont comptabilisées trimestriellement. Les opérations hors bilan telles qu'engagements fermes, garanties et instruments financiers dérivés sont également comprises dans cette évaluation.

Lorsqu'une créance est considérée comme entièrement ou partiellement irrécupérable, elle est amortie par le débit de la correction de valeur correspondante. Les montants récupérés sur les créances amorties sont portés en diminution du besoin de corrections de valeur de l'année en cours.

Une créance n'est plus considérée comme compromise si les arriérés (capital et intérêts) ont été réglés, le service de la dette a repris normalement, et d'autres critères de solvabilité sont remplis.

Les constitutions et les dissolutions (économiquement plus nécessaires) des corrections de valeurs découlant des risques de défaillance (à titre individuel et forfaitaire), en lien avec les opérations d'intérêts, sont comptabilisées dans les « *Variations des corrections de valeur pour risques de défaillance et pertes liées aux opérations d'intérêts* ». Les produits des intérêts des positions compromises et en souffrance, ainsi que les montants récupérés sur des créances amorties durant les exercices précédents sont portés en diminution des besoins annuels.

S'agissant des crédits pour lesquels elle a donné un accord de financement se situant dans les limites autorisées et dont l'utilisation est notoirement soumise à des variations fréquentes et marquées, tels que les crédits en compte courant, la Banque utilise pour la comptabilisation des corrections de valeur et provisions nécessaires une méthode simplifiée. Lors de la

première constitution de la correction de valeur, la charge est saisie globalement par la rubrique « *Variations des corrections de valeur pour risques de défaillance et pertes liées aux opérations d'intérêts* ». En cas de variations de l'utilisation du crédit, la Banque procède à une reclassification sans incidence sur le résultat entre la correction de valeur s'appliquant à la position correspondante du bilan et la provision constituée pour la partie non utilisée de la limite. Cet ajustement sans incidence sur le résultat est présenté dans la colonne « *Reclassification* » du tableau « *Présentation des corrections de valeur, des provisions et des réserves pour risques bancaires généraux* » de l'annexe.

Opérations de négoce, engagement résultant des opérations de négoce

Les opérations de négoce correspondent aux positions qui sont gérées activement dans le but de mettre à profit les fluctuations de prix des marchés. Seuls des titres cotés sur des marchés officiels peuvent être acquis. Ces valeurs sont comptabilisées à leur valeur d'acquisition et corrigées à la date du bilan selon les cours du marché. Les gains et pertes de cours sont comptabilisés dans le « *Résultat des opérations de négoce et de l'option de la juste valeur* ». Les intérêts et dividendes sont comptabilisés dans le « *Produit des intérêts et de dividendes des opérations de négoce* ».

Valeurs de remplacements positives et négatives d'instruments financiers dérivés

Les valeurs de remplacement sont comptabilisées respectivement à l'actif du bilan sous « *Valeurs de remplacement positives d'instruments financiers* » et au passif du bilan sous « *Valeurs de remplacement négatives d'instruments financiers* ». Les contrats ouverts, avec indication des montants des sous-jacents, sont présentés dans l'annexe.

Les instruments utilisés dans le cadre des **opérations de négoce** sont évalués à leur juste valeur. Celle-ci découle soit du prix résultant d'un marché efficient et liquide, soit du prix offert par les teneurs du marché. Les résultats réalisés et non réalisés sont portés au compte « *Résultat des opérations de négoce et de l'option de la juste valeur* ».

Dans le cadre de **la gestion structurelle de son bilan**, la Banque utilise des instruments financiers dérivés pour la couverture des risques de taux. Les opérations de couverture sont évaluées de la même façon que l'opération de base qu'elles couvrent. Le résultat de la couverture est enregistré dans la même rubrique du compte de résultat que l'opération couverte. L'écart entre les valeurs de remplacement positives et négatives est présenté dans le compte de compensation, c'est-à-dire sous « *Autres actifs* » ou « *Autres passifs* ».

Lorsque des contrats sont liquidés avant l'échéance, les gains et pertes réalisés sont délimités sur la durée résiduelle, c'est-à-dire jusqu'à l'échéance prévue à l'origine du contrat.

Les effets de couverture ainsi que les buts et stratégies visés par des opérations de couverture sont documentés lors de la conclusion des opérations. La Banque vérifie périodiquement l'efficacité de la couverture. Les opérations ne remplissant plus ou que partiellement leur fonction initiale sont assimilées, pour leur fraction excédentaire, à des opérations de négoce et traitées comme telles.

La Banque compense les valeurs de remplacement positives et négatives dans la mesure où il existe avec la contrepartie des conventions de netting reconnues et juridiquement valables.

Immobilisations financières

Les immobilisations financières comprennent des titres de créance, des titres de participation, ainsi que les immeubles et les marchandises repris dans le cadre des opérations de crédit et destinés à la revente.

Pour les immobilisations financières évaluées selon le principe de la valeur la plus basse, une réévaluation au plus à concurrence des coûts historiques ou des coûts d'acquisition doit être enregistrée dès lors que la juste valeur, qui était tombée en dessous de la valeur d'acquisition, est remontée dans l'intervalle. Le solde des adaptations de valeur est comptabilisé sous les rubriques «*Autres charges ordinaires*» ou «*Autres produits ordinaires*».

Titres de créances destinées à être conservés jusqu'à l'échéance

Les titres de créances figurant sous cette rubrique sont détenus à long terme, c'est-à-dire en principe jusqu'à l'échéance. Le montant porté au bilan correspond à la valeur d'acquisition compte tenu de la délimitation de l'agio ou du disagio (composantes du taux) sur la durée d'échéance résiduelle («*accrual method*»). Les agios et disagios correspondants sont imputés au résultat des opérations d'intérêts. Les gains et pertes résultant des opérations d'intérêts aliénées avant l'échéance ou remboursées par anticipation sont délimités sur la durée résiduelle de l'opération, c'est-à-dire jusqu'à l'échéance initialement prévue. Les dépréciations de valeur pour raison de solvabilité, de même que les reprises subséquentes, sont comptabilisées immédiatement dans les «*Variations des corrections de valeur pour risques de défaillance et pertes liées aux opérations d'intérêts*».

Titres de participation et immeubles repris dans le cadre des opérations de crédit destinés à la revente

L'évaluation est effectuée à la valeur la plus basse. En ce qui concerne les immeubles repris dans les opérations de crédit et destinés à la revente, la valeur la plus basse correspond au montant le moins élevé résultant de la comparaison du coût d'achat et de la valeur de liquidation. Les adaptations de valeur nécessaires sont enregistrées dans les «*Autres charges ordinaires*» ou les «*Autres produits ordinaires*».

Participations

Sont considérés comme participations, les titres de participation émis par des entreprises, que la Banque détient dans l'intention d'un placement permanent, quelle que soit la part aux voix.

Les participations sont évaluées individuellement, à la valeur d'acquisition, déduction faite des corrections de valeur économiquement nécessaires. Les participations jusqu'à CHF 20'000.- sont amorties totalement l'année de leur acquisition.

La Banque examine à chaque date du bilan si la valeur des participations est dépréciée. Cet examen est effectué sur la base de signes donnant à penser que certains actifs pourraient avoir subi des pertes de valeur. Si elle observe de tels signes, la Banque détermine la valeur réalisable de chaque actif. La valeur réalisable est la plus élevée des valeurs entre la valeur nette du marché et la valeur d'usage. La valeur d'un actif est dépréciée si sa valeur comptable dépasse la valeur réalisable. S'il y a dépréciation, la valeur comptable est ramenée à la valeur réalisable et la dépréciation de valeur inscrite au débit de la rubrique «*Corrections de valeur sur participation, amortissements sur immobilisations et valeurs immatérielles*».

Les gains réalisés lors de l'aliénation de participations sont enregistrés dans la rubrique «*Produits extraordinaires*», les pertes réalisées dans la rubrique «*Charges extraordinaires*».

Si la Banque peut exercer une influence importante (droit de vote égal ou supérieur à 20%), l'impact d'une utilisation théorique de la méthode de la mise en équivalence («*equity method*») est publié en page 60.

Immobilisations corporelles

Les investissements effectués dans des immobilisations corporelles utilisées pendant plus d'une période comptable et qui sont supérieurs à la limite d'activation de CHF 25'000, sont activés.

Les immobilisations corporelles sont portées au bilan à leurs coûts d'acquisition, déduction faite des amortissements planifiés cumulés sur la durée d'utilisation estimée:

- Les machines, le matériel informatique (*hardware*), le mobilier, les installations et les logiciels acquis ou développés à l'interne sont amortis selon leur durée de vie économique.
- Les immeubles abritant totalement ou partiellement des locaux destinés à l'activité bancaire sont portés au bilan à leur coût d'acquisition diminué d'un amortissement en fonction du degré de vétusté.

Les immobilisations corporelles sont amorties de façon linéaire par la position «*Corrections de valeur sur participations, amortissements sur immobilisations et valeurs immatérielles*», en fonction de la durée d'utilisation estimée avec prudence. La durée d'utilisation économique estimée des immobilisations corporelles se résume comme suit:

Immeubles à l'usage de la Banque	max. 50 ans
Matériel informatique, machines et installations	max. 5 ans
Mobilier	max. 8 ans
Logiciels acquis ou développés à l'interne	max. 3 ans

La Banque examine, à la date du bilan, si la valeur de chaque immobilisation corporelle est dépréciée. Cet examen est effectué sur la base de signes donnant à penser que certains actifs pourraient avoir subi des pertes de valeur. Si elle observe de tels signes, la Banque détermine la valeur réalisable de chaque actif. La valeur d'un actif est dépréciée si sa valeur comptable dépasse la valeur réalisable.

S'il y a dépréciation, la valeur comptable est ramenée à la valeur réalisable et la dépréciation de valeur inscrite au débit de la rubrique «*Corrections de valeur sur participations, amortissements sur immobilisations et valeurs immatérielles*».

Si l'examen de la préservation de la valeur d'une immobilisation corporelle fait apparaître un changement de la durée d'utilisation, la valeur comptable résiduelle est amortie selon un plan correspondant à la nouvelle durée d'utilisation fixée par la Banque.

Les gains réalisés lors de l'aliénation d'immobilisations corporelles sont enregistrés dans la rubrique «*Produits extraordinaires*», les pertes réalisées dans la rubrique «*Charges extraordinaires*».

Engagements de prévoyance

Le personnel de la BCJ est assuré, au sens de la Loi sur la Prévoyance professionnelle, auprès du Fonds de Prévoyance en faveur du personnel de la Banque Cantonale du Jura.

La Banque assume les coûts de la prévoyance professionnelle des collaborateurs et de leurs survivants conformément aux dispositions légales. Les cotisations de l'employeur sont comptabilisées comme charges de personnel.

La Banque examine à la date du bilan s'il existe dans l'institution de prévoyance un avantage ou un engagement économique. Cet examen est basé sur les contrats, les comptes annuels du Fonds de prévoyance, selon la Swiss GAAP RPC 26, ainsi que d'autres calculs présentant la situation financière.

Le Conseil d'administration considère que les éventuels excédents de couverture seraient utilisés prioritairement pour reconstituer la réserve de fluctuation de cours ou pour constituer des fonds libres. Dès lors, il n'en résulterait aucun avantage économique pour l'employeur.

Impôts

Les impôts courants sont des impôts récurrents, en règle générale annuels, affectant le revenu et le capital. Les impôts sur les transactions n'en font pas partie. La BCJ paie des impôts cantonaux, communaux, ecclésiastiques et l'impôt fédéral direct.

La Banque impute les impôts dans la période où le revenu est acquis. Les impôts dus au titre du bénéfice courant et du capital imposable sont comptabilisés au passif du bilan sous la rubrique «*compte de régularisation*» sous déduction des acomptes payés. Les impôts affectant le revenu et le capital sont enregistrés dans la rubrique «*impôts*» du compte de résultat.

Les dotations aux Réserves pour risques bancaires généraux sont fiscalisées sur le revenu et le montant de ces Réserves fait partie du capital imposable. Quant aux dotations attribuées au projet «*migration informatique*» - comprise dans les Réserves pour risques bancaires généraux - elles ont été exonérées fiscalement l'année de l'attribution aux Réserves.

Provisions

Les obligations, juridiques ou implicites, sont évaluées à intervalles réguliers. Une provision est constituée si une sortie de fonds apparaît probable et peut être évaluée de manière fiable.

Les provisions existantes sont réévaluées à chaque date du bilan. Elles sont augmentées, maintenues ou dissoutes sur la base de ces nouvelles évaluations.

Les provisions qui ne sont plus économiquement nécessaires et qui ne sont pas réutilisées immédiatement pour d'autres besoins de même nature sont dissoutes par le compte de résultat.

Les dissolutions par le compte de résultat de provisions, économiquement plus nécessaires, sont enregistrées comme suit:

- les provisions pour impôts par la rubrique «*Impôts*»
- les provisions pour engagements de prévoyance par la rubrique «*Charges de personnel*»
- les autres provisions par la rubrique «*Variations des provisions et autres corrections de valeur, pertes*», à l'exception des provisions de restructuration.

Réserves pour risques bancaires généraux

Les réserves pour risques bancaires généraux sont constituées préventivement dans le but de couvrir les risques découlant de l'activité bancaire. Elles sont considérées comme fonds propres au sens de l'Ordonnance y relative.

Les réserves pour risques bancaires généraux sont constituées et dissoutes par la rubrique du compte de résultat «*Variations des réserves pour risques bancaires généraux*».

Les réserves pour risques bancaires généraux sont fiscalement imposées.

A fin 2014, un montant de CHF 4 millions était attribué spécifiquement à la réserve «*Migration informatique*». Elle a été totalement dissoute en 2015 pour le paiement du solde des frais liés au transfert sur la plateforme Finnova (migration informatique).

Propres titres de créances et de participation

Les propres titres de créances, obligations de caisse et titres du marché monétaire sont compensés avec les positions du passif correspondantes, à l'exception des positions détenues dans le Portefeuille de négoce.

L'achat de propres parts du capital est enregistré à la valeur d'acquisition au moment de cette transaction dans la rubrique «*Propres parts du capital*» déduite des capitaux propres. La Banque ne fait pas d'évaluation subséquente.

Dans le cas d'une revente de propres parts du capital, le résultat réalisé est enregistré dans la rubrique «*Réserve légale issue du bénéfice*» et la Banque réduit la position «*Propres parts du capital*» de la valeur d'acquisition des actions propres vendues.

Les dividendes sont directement attribués à la «*Réserve légale issue du bénéfice*».

Plan de participation

La Banque n'a pas de plan de participation en faveur des organes ou en faveur de son personnel.

Engagements conditionnels, engagements irrévocables, engagements de libérer et d'effectuer des versements supplémentaires

La présentation de ces éléments dans les opérations hors bilan se fait à la valeur nominale. Pour les risques prévisibles, la Banque constitue des provisions au passif du bilan.

6.2.2. Calcul des chiffres de l'exercice précédent

Depuis le 1^{er} janvier 2015, la Banque utilise les nouvelles prescriptions comptables pour les Banques, conformément aux nouvelles règles fixées par la FINMA dans sa circulaire 2015/1.

Un retraitement des données portant sur l'exercice précédent (rapport de gestion 2014) a dès lors été nécessaire. La Banque a renoncé à l'indication de certains chiffres de l'exercice précédent dans les données fournies en annexe dans la mesure où il s'agit de nouvelles données.

6.2.3. Changements de principes comptables

Les principes de comptabilisation et d'évaluation n'ont pas subi de modifications par rapport à l'exercice précédent.

6.2.4. Saisie des opérations et inscription au bilan

Toutes les opérations conclues jusqu'à la date du bilan sont prises en compte quotidiennement (principe de la date de conclusion) et évaluées selon les principes indiqués ci-dessus. Le résultat de toutes les opérations conclues est intégré dans le compte de résultat.

Les opérations au comptant sur devises conclues mais non encore exécutées sont inscrites selon le principe de la date de règlement. Entre le jour de conclusion et le jour d'exécution, elles sont présentées à leur valeur de remplacement dans les rubriques « Valeurs de remplacement positives ou négatives des instruments financiers dérivés ».

6.2.5. Traitement des intérêts en souffrance

Les intérêts, et les commissions correspondantes, réputés en souffrance ne sont pas saisis dans le résultat brut des intérêts, mais directement comptabilisés à la rubrique « Variations des corrections de valeur pour risques de défaillance et pertes liées aux opérations d'intérêts ». Sont considérés comme tels, les intérêts et les commissions échus depuis plus de 90 jours et impayés. Pour ce qui est des crédits en comptes courants, sont considérés comme étant en souffrance les intérêts et les commissions lorsque la limite de crédit est dépassée depuis plus de 90 jours. Dès cet instant, et jusqu'au moment où aucun intérêt échu depuis 90 jours n'est ouvert, les intérêts et commissions courus futurs ne sont pas crédités dans la rubrique « Produits des intérêts et des escomptes ».

6.2.6. Conversion des monnaies étrangères

Le bilan est valorisé au cours du jour de clôture. Le gain ou la perte réalisé est comptabilisé dans le compte « Résultat des opérations de négoce et de l'option de la juste valeur ».

Principaux cours de conversion utilisés lors du bouclage :

Monnaie	Année en cours devises	Année précédente devises
EURO	1.0830	1.2024
Dollars US	0.9930	0.9893
Livres sterling	1.4720	1.5421

Les avoirs en métaux précieux enregistrés dans des comptes métaux sont valorisés à la juste valeur.

6.2.7. Traitement du refinancement des positions contractées dans le cadre de l'activité de négoce

La Banque ne calcule pas les frais de refinancement du portefeuille de négoce. Ils ne sont donc pas portés au débit du résultat des opérations de négoce.

6.3. GESTION DES RISQUES

La gestion des risques est basée sur la politique en matière de risques, approuvée par le Conseil d'administration.

Tout en jouant pleinement son rôle de soutien à l'économie cantonale, la Banque est particulièrement soucieuse de maîtriser les risques qu'elle prend dans le cadre de ses activités.

Les risques susceptibles d'affecter le fonctionnement efficace et les résultats d'un établissement bancaire ne se limitent évidemment pas aux seuls risques de défaillance des débiteurs. Les risques liés à l'évolution future des taux d'intérêts sont également importants, tout comme les risques de marchés et les risques opérationnels.

Le processus de gestion des risques s'étend de la politique de risque à la gestion au sens étroit (reconnaissance, évaluation et gestion de tous les risques), y compris la surveillance et le contrôle. On peut représenter ce processus et les principaux responsables comme suit :

Responsabilité principale

Politique	Conseil d'administration
Identification Évaluation et gestion	Direction
Surveillance	Conseil d'administration et Direction
Contrôle	Conseil d'administration et révision interne

Les différents risques font l'objet de limites précises, dont le respect est surveillé en permanence. La gestion des risques est définie à travers les règlements et les circulaires idoines de la Banque. Elle porte sur les risques suivants :

- Risques de défaillance ;
(clients, contreparties bancaires, gros risques, risques pays, concentration de risques, genre de couverture)

- Risques de marché;
(changement de taux d'intérêt, devises, cours de titres, autres risques de marché)
- Risques de liquidités/refinancement;
(liquidité de caisse, liquidité globale, approvisionnement, refinancement)
- Risques opérationnels;
(exécution de transactions, vérifications de concordance, personnel, relève, pannes de système, juridiques, réputation, contamination, compliance, fiscaux, fraudes internes et externes, pratiques en matière d'emploi et sécurité sur le lieu de travail, dommages aux biens physiques)

La Banque a intégré dans son organisation globale la gestion des risques et le contrôle interne. Elle bénéficie ainsi d'une consolidation de tous les risques encourus. Les contrôles mis en place dans les processus de travail, complétés par les rapports établis par la révision interne et l'analyse par la révision externe, constituent un élément clé pour une gestion efficace des risques et du contrôle interne. Ils ont donc un effet positif sur les processus internes. Ces contrôles garantissent par exemple que les éventuelles erreurs au niveau des transactions soient détectées et corrigées à temps. Un rapport semestriel est présenté à la Direction, alors que le Conseil d'administration en prend connaissance une fois par année. La présentation au Conseil d'administration repose sur les nouveaux risques décelés durant l'année sous revue, ceux qui se sont avérés, et les menaces qui pourraient se traduire par de nouveaux risques dans un horizon temps défini. Les risques majeurs sont répertoriés avec probabilité de survenance et impact financier.

RISQUES DE DÉFAILLANCE

Prêts à la clientèle

L'endettement est fonction de la capacité du client à assumer le service de la dette ainsi que de la valeur de nantissement des gages retenue par la Banque. Les hypothèques en deuxième rang doivent être amorties.

La politique de crédit englobe la totalité des engagements. Ceux-ci pourraient entraîner des pertes si les contreparties se trouvaient dans l'incapacité de rembourser leurs engagements.

La Banque limite les risques de crédit en pratiquant une politique de diversification, en se montrant exigeante sur la qualité des débiteurs, et en se couvrant par le biais de normes d'avances adéquates. La qualité des clients est évaluée selon des critères de solvabilité uniformes. L'organisation des compétences en matière d'octroi de crédits est centrée sur les risques et se caractérise par des filières de décisions courtes. Il s'agit d'être extrêmement attentif dans le cadre du contrôle des avances accordées aux entités présentant un risque de défaillance accru. Pour mesurer et gérer les risques de défaillance, la Banque évalue les clients selon un système de rating comprenant 11 catégories. Ce système permet à la Banque d'appréhender de manière précise les risques propres à chaque crédit et d'en tenir compte de manière adéquate lors de l'élaboration des conditions proposées à la clientèle.

Le système de rating donne à la Banque l'assurance que les conditions proposées à la clientèle sont en adéquation avec les risques. Une actualisation permanente des ratings et une communication régulière avec la clientèle permettent à la Banque d'exercer une surveillance efficace des risques de défaillance pendant toute la durée des crédits.

Des spécialistes en restructuration et en évaluation d'entreprises sont à la disposition de la clientèle et des conseillers pour traiter des questions de nature particulièrement complexe. La gestion centralisée des risques de crédit est assurée par un système moderne d'agrégation et d'analyses des risques de défaillance prenant en compte l'ensemble des secteurs d'activité. Les corrections de valeur et les provisions sont réexaminées et réajustées trimestriellement.

Risques de contrepartie dans les affaires interbancaires

Dans les transactions interbancaires et les activités de négoce, la Banque utilise pour la gestion des risques de contrepartie un système de limites, dont la compétence est fixée au Conseil d'administration. Elle ne travaille qu'avec des contreparties de premier ordre. Le montant de la limite est essentiellement fonction de la notation de la contrepartie.

Le réexamen de la notation de la contrepartie et, partant de la hauteur de la limite, est annuel. Le contrôle du respect de la limite est permanent. En cas d'événements de marché extrêmes, la Banque examine la situation en continu afin de pouvoir réagir instantanément.

RISQUES DE MARCHÉ

Risque de taux

La Banque accorde une attention particulière au risque de taux afin de gérer au mieux le refinancement temporel de ses opérations actives et plus particulièrement la part des prêts à taux fixes qui représente plus de 90 % du total du portefeuille hypothécaire de l'établissement. Pour suivre et gérer sa structure du bilan, la Banque utilise des outils informatiques performants, d'une part, et d'autre part, elle s'est fixée des limites en terme de niveau de fonds propres, de capacité de risques, de rendement prévisionnel et de gaps sur les durées résiduelles. De plus, elle collabore avec un institut spécialisé, SunGard AG, société qui intervient en qualité de consultant technique dans le domaine de l'ALM (Asset & Liability Management).

Les opérations de bilan sont pilotées et surveillées par le comité ALM, dans le cadre de limites fixées annuellement par le Conseil d'administration. Les risques sont notamment couverts par des instruments dérivés dont les contreparties sont de première qualité.

Le risque de taux résulte des déséquilibres entre les volumes et les échéances des positions figurant au bilan. Pour les positions à taux variables (prêts hypothécaires à taux variable, épargne traditionnelle), des modèles de portefeuilles sont utilisés pour répliquer au mieux le rythme et l'ampleur des modifications de la structure des prêts et de l'épargne en fonction de l'évolution des taux du marché. Les mouvements de la courbe de taux ainsi que les changements de comportement de la clientèle sont à l'origine du risque de taux des positions actives et passives. Ces variations affectent directement le produit d'intérêts ou la valeur des fonds propres de la Banque. La Banque surveille deux mesures par rapport au risque de taux au bilan, l'évolution de la marge d'intérêt et l'évolution de la valeur des fonds propres. Pour ce faire, elle évalue les variations de la marge par le biais d'analyses dynamiques et le potentiel de pertes entre un scénario probable et des scénarii de stress. Quant à la mesure de la valeur des fonds propres, elle est évaluée par la durée des affaires actives et passives.

Autres risques de marché

Pour limiter les autres risques de marché, qui sont essentiellement des risques de position sur titres de participation et de devises, la Banque a institué un système de limites. Les positions de négoce font l'objet de contrôles périodiques.

RISQUE DE LIQUIDITÉ / REFINANCEMENT

Risque de liquidités et de refinancement

Le risque de liquidité résulte de l'obligation de disposer des moyens de pouvoir faire face chaque jour à l'écoulement potentiel pouvant résulter de l'ensemble de ses engagements au passif. La Banque mesure le risque de liquidité sur la base du ratio LCR (Liquidity Coverage Ratio), indicateur axé sur les flux de trésorerie entre les encours d'actifs liquides de haute qualité (HQLA) sur le total des sorties nettes de trésorerie des 30 jours prochains.

Le risque de refinancement est piloté par une procédure d'optimisation de la structure du bilan.

Le plan d'urgence relatif à la liquidité est un élément important du concept de crise. Il est défini et justifié par le Comité ALM. Ce plan comprend les processus d'établissement, d'approbation, d'application et de surveillance des scénarii de crise. Après analyse des résultats, le Comité ALM propose au Conseil d'administration des objectifs de profil d'échéances des actifs et des passifs afin de se prémunir contre une crise majeure.

RISQUES OPÉRATIONNELS

Risques opérationnels

Les risques opérationnels représentent l'ensemble des vulnérabilités pouvant entraîner des pertes pour la Banque (défaillances techniques ou humaines, dans les systèmes de contrôle interne, procédures inadéquates, événements externes, etc.). Afin de maîtriser ces risques, la Banque dispose d'un système de contrôle interne qui est régulièrement vérifié par la révision interne. Cette dernière rend compte de ses travaux au Conseil d'administration.

La Banque a répertorié les risques opérationnels dans un plan de contingence qui est revu annuellement. Par ce plan, la Banque souhaite recenser tous les risques opérationnels dans le but de définir les mesures à prendre et assurer leur suivi. C'est pourquoi la Banque adapte régulièrement ses processus internes visant à maîtriser et à réduire, dans la mesure du possible, ce type de risque en instaurant un système de contrôle interne permanent et régulièrement adapté en fonction du besoin et/ou des nouveautés mises en application.

Pour les risques majeurs, la Banque a élaboré un plan de secours afin d'assurer le service à la clientèle, de permettre l'activité des collaborateurs, d'éviter la défaillance due à un manquement et finalement de limiter les conséquences financières pour la Banque.

A ce titre, l'informatique constitue un domaine majeur où les risques potentiels sont importants. Dès le 1^{er} janvier 2015, la BCJ a migré sur sa nouvelle plate-forme informatique et rejoint la communauté des Banques utilisant le logiciel Finnova et a externalisé les activités liées à l'informatique auprès de la société Swisscom IT Services AG.

Compliance et risques juridiques

Le service juridique contrôle le respect par la Banque des dispositions réglementaires en vigueur ainsi que des devoirs de diligence propres aux intermédiaires financiers. Il suit les développements législatifs en cours relatifs aux activités bancaires. Le service juridique veille également à l'adaptation des directives internes aux nouvelles dispositions législatives et réglementaires.

Externalisation d'activité (outsourcing)

Dès 2015, la BCJ utilise le logiciel Finnova et externalise les activités liées à l'informatique auprès de la société Swisscom IT Services AG, Fribourg. Les activités de numérisation des documents ainsi que le traitement du trafic des paiements sont effectués par le groupe La Poste Suisse (PostFinance SA et Swiss Post Solutions SA).

Pour la messagerie interbancaire, la Banque utilise les services de Bottomline Technologies SA, Genève.

Ces externalisations font l'objet de contrats de service détaillés, conformément aux directives de la FINMA. Afin de garantir la confidentialité des opérations, les collaborateurs du prestataire de service sont tous soumis au secret bancaire.

Compte tenu de l'évolution toujours plus complexe des opérations boursières et de ses dérivés, la Banque a confié l'administration du service des titres à la Banque Cantonale de Fribourg. Par cette externalisation, la Banque veut maintenir une activité dans ce domaine en s'appuyant sur de hautes compétences reconnues.

Système d'information

Les organes supérieurs sont informés régulièrement sur le bilan, la situation de rentabilité, comprenant également les risques, et sur tout autre événement pouvant influencer la marche des affaires.

6.4. MÉTHODES APPLIQUÉES POUR L'IDENTIFICATION DES RISQUES DE DÉFAILLANCE ET POUR LA DÉTERMINATION DU BESOIN DE CORRECTIONS DE VALEUR

Créances couvertes par hypothèque

Pour les financements de biens immobiliers à usage propre, la Banque actualise annuellement la valeur des gages en se basant sur l'évolution d'indices immobiliers régionaux établis par des prestataires externes. Après validation des nouvelles évaluations, le taux d'avance sur gage est mis à jour. Elle analyse également les arriérés d'intérêts et le respect du plan d'amortissement. Sur cette base, la Banque identifie les crédits hypothécaires présentant des risques accrus. Après un examen détaillé, effectué par des spécialistes, ces crédits peuvent faire l'objet d'une demande de sûreté supplémentaires ou d'une correction de valeur pour défaut de couverture.

La valeur des immeubles de rapport est déterminée à l'aide d'un modèle de capitalisation des revenus durables estimés. Ce modèle tient compte des données de marché et des taux de vacance. L'état locatif des immeubles de rapport est vérifié régulièrement en fonction de l'importance du crédit et/ou de la valeur d'avance. S'il y a des indices de changements de l'état locatif ou du taux de vacance, la Banque procède à une réévaluation sans attendre l'échéance de la période de réexamen.

Crédits couverts par des titres

Les engagements ainsi que la valeur des titres nantis sont vérifiés régulièrement, notamment en cas de forte variation à la baisse des marchés boursiers. Si la valeur de nantissement des sûretés vient à être inférieure au montant du crédit, la Banque exige soit un remboursement partiel, soit des sûretés supplémentaires. Si l'insuffisance de couverture croît ou s'il existe des conditions de marché exceptionnelles, la Banque réalise les sûretés.

Crédits sans couverture

Les crédits en blanc sont en général des crédits commerciaux ou des dépassements en compte de la clientèle de détail, ainsi que les crédits accordés aux Collectivités de droit public.

Pour les crédits commerciaux, la Banque demande annuellement ou à intervalles plus rapprochés des informations sur la marche des affaires de l'entreprise. Elle exige la transmission des comptes annuels audités ainsi que, le cas échéant, des bouclements intermédiaires. Ces informations sont examinées par le département «Analyse des crédits», qui identifiera éventuellement une augmentation des risques. Si tel est le cas, ce département transmettra le dossier au Service des financements spéciaux, qui procédera à une évaluation détaillée et définira avec le conseiller à la clientèle les mesures qui s'imposent. Si cette phase montre que le crédit est compromis, la Banque constitue une correction de valeur.

Procédure de détermination des corrections de valeur et des provisions

Les nouveaux besoins de corrections de valeur et de provisions sont identifiés selon la procédure décrite ci-avant. Les positions à risque sont réévaluées à chaque clôture et les corrections de valeur adaptées en conséquence si nécessaire. Les corrections de valeur sur les positions à risque sont examinées et déterminées par le Service des financements spéciaux, lequel établit un rapport semestriel à l'attention du Comité des crédits et de la Commission des crédits.

6.5. EVALUATION DES SÛRETÉS DE CRÉDIT

Créances couvertes par hypothèque

Les crédits garantis par gage immobilier ne sont jamais octroyés sans une évaluation des sûretés axées sur l'utilisation du gage. La valeur des garanties fait l'objet de contrôles périodiques par genre de couverture. Pour l'évaluation des biens immobiliers, la Banque a édicté des procédures. Les immeubles de types artisanal, industriel ou les objets particuliers peuvent faire l'objet d'une expertise externe.

La «valeur vénale», sur laquelle est basée le montant de l'avance, est déterminée de la façon suivante:

- Maison familiale, appartement en PPE, terrain à bâtir: valeur intrinsèque
- Immeuble locatif: valeur de rendement
- Immeuble commercial, hôtel, restaurant: valeur de rendement
- Immeuble artisanal ou industriel: valeur de rendement ou valeur intrinsèque
- Immeuble agricole: valeur licite selon la loi fédérale sur le droit foncier rural (LDFR)
- Terrain: valeur de marché

La Banque prend comme base de l'octroi des crédits la valeur la plus basse entre l'estimation interne, le prix d'achat et l'éventuelle estimation externe.

La Banque a une bonne connaissance du marché immobilier dans le canton, ce qui lui permet d'apprécier la plausibilité des estimations retenues.

Crédits couverts par des titres

Pour les crédits lombards et autres crédits couverts par des titres, seules des sûretés (titres) facilement négociables sont acceptées. La Banque accepte les produits structurés si les investissements font l'objet d'une cotation régulière.

Pour couvrir le risque de marché la Banque pratique des abattements sur le prix de marché des titres acceptés en nantissement.

6.6. POLITIQUE D'AFFAIRES LORS DE LA MISE EN ŒUVRE D'INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS ET DE L'UTILISATION DE LA COMPTABILITÉ DE COUVERTURE (« HEDGE ACCOUNTING »)

Politique d'affaires lors de la mise en œuvre d'instruments financiers dérivés

La Banque conclut des contrats d'instruments financiers à des fins de couverture d'opérations actives et passives, principalement pour couvrir le risque de taux d'intérêt.

Utilisation de la comptabilité de couverture « hedge accounting »

Types d'opérations de base et de couverture

La comptabilité de couverture est surtout utilisée en rapport avec les types suivants d'opération :

Opération de base	Couverture par
Créances et engagements sensibles aux fluctuations de taux d'intérêt.	Swaps de taux d'intérêt
Achats et ventes de devises	Swaps de devises

Constitution des groupes d'instruments financiers

Les positions sensibles aux variations de taux (essentiellement des créances et engagements envers la clientèle, ainsi que des créances hypothécaires) sont groupées par échéance et par monnaie et couvertes à l'aide d'opérations de macro hedge.

Relation économique entre les opérations de base et les opérations de couverture

La Banque documente la relation entre l'instrument de couverture et l'opération de base. Elle documente, à la conclusion du contrat, l'objectif de l'opération de couverture ainsi que la méthode pour mesurer l'effectivité de la relation de couverture.

Mesure de l'effectivité

Une couverture est considérée comme efficace quand les critères suivants sont remplis:

- La couverture est jugée hautement efficace dès sa conclusion et sur toute sa durée
- Il existe un rapport économique étroit entre l'opération de base et l'opération de couverture.
- Les variations de valeur de l'opération de base et celle de l'opération de couverture sont inverses au regard du risque couvert.
- Le degré de corrélation entre l'opération de base et l'opération de couverture est compris dans une fourchette allant de 80 à 100 %.

Ineffectivité

Une opération de couverture jugée inefficace est aussitôt assimilée à une opération de négoce et le résultat de la fraction inefficace comptabilisé dans la rubrique *Résultat des opérations de négoce et de l'option de la juste valeur*.

6.7. EVÉNEMENT SIGNIFICATIF SURVENU APRÈS LA DATE DU BILAN

Aucun événement susceptible d'avoir un impact significatif sur le patrimoine, la situation financière ainsi que les résultats de la Banque n'est intervenu après le 31 décembre 2015, date du bilan de la Banque.

6.8. MANDAT DE L'ORGANE DE RÉVISION

L'assemblée générale a désigné PricewaterhouseCoopers SA, Lausanne, comme organe de révision de la Banque. Le premier mandat de révision date de 1997. M. Philippe Bochud est réviseur responsable depuis 2010.

6.9. INFORMATIONS SE RAPPORTANT AU BILAN

1. RÉPARTITION DES OPÉRATIONS DE FINANCEMENT DE TITRES (ACTIFS ET PASSIFS)

(en milliers de CHF)	Année de référence	Année précédente
Valeur comptable des créances découlant de la mise en gage de liquidités lors de l'emprunt de titres ou lors de la conclusion d'une prise en pension (avant prise en compte des contrats de netting)	-	-
Valeur comptable des engagements découlant des liquidités reçues lors du prêt de titres ou lors de la mise en pension	53'000	-
Valeur des titres détenus pour propre compte, prêtés ou transférés en qualité de sûretés dans le cadre de l'emprunt de titres ainsi que lors d'opération de mise en pension	53'047	-
- dont ceux pour lesquels le droit de procéder à une aliénation ou une mise en gage subséquente a été octroyé sans restriction	-	-
La juste valeur des titres reçus en qualité de garantie dans le cadre du prêt de titres ainsi que titres reçus dans le cadre de l'emprunt de titres et par le biais de prises en pension, pour lesquels le droit de procéder à une aliénation ou une mise en gage subséquente a été octroyé sans restriction	-	-
- dont titres remis à un tiers en garantie	-	-
- dont titres aliénés	-	-

2. PRÉSENTATION DES COUVERTURES DES CRÉANCES ET DES OPÉRATIONS HORS BILAN AINSI QUE DES CRÉANCES COMPROMISES

(en milliers de CHF)	NATURE DES COUVERTURES			
	Couvertures hypothécaires	Autres couvertures	Sans couverture	Total
PRÊTS (avant compensation avec les corrections de valeur)				
Créances sur la clientèle	39'437	56'396	235'124	330'957
- dont envers des Collectivités de droit public		4'666	153'925	158'591
Créances hypothécaires	2'014'004		1'362	2'015'366
- dont immeubles d'habitation	1'697'843			1'697'843
- dont immeubles commerciaux	12'391			12'391
- dont artisanat et industrie	185'106			185'106
- autres	118'664		1'362	120'026
Total des prêts (avant compensation avec les corrections de valeur)				
Année de référence	2'053'441	56'396	236'486	2'346'323
Année précédente	1'932'985	39'523	286'236	2'258'744
Total des prêts (après compensation avec les corrections de valeur)				
Année de référence				2'323'893
Année précédente				2'235'665
HORS BILAN				
Engagements conditionnels	1'233	2'673	37'857	41'763
Engagements irrévocables			30'346	30'346
Engagements de libérer et d'effectuer des versements supplémentaires			3'728	3'728
Crédits par engagements				
Total hors bilan				
Année de référence	1'233	2'673	80'409	84'315
Année précédente	1'673	227	84'684	86'584
	Montant brut	Valeur estimée des sûretés	Montant net	Correctifs de valeurs individuels
CRÉANCES COMPROMISES				
Année de référence	79'843	57'413	22'430	22'430
Année précédente	62'758	39'679	23'079	23'079

Commentaire : l'augmentation des créances compromises est due à un nouveau système de notation.

3. RÉPARTITION DES OPÉRATIONS DE NÉGOCE ET DES AUTRES INSTRUMENTS FINANCIERS ÉVALUÉS À LA JUSTE VALEUR (ACTIFS ET PASSIFS)

(en milliers de CHF)

ACTIFS	Année de référence	Année précédente
Opérations de négoce		
créance, papiers/opérations du marché monétaire	1'753	1'590
- dont cotés	1'753	1'590
titres de participation	2'345	2'883
métaux précieux et matières premières	4	7
autres actifs de négoce	25	-
Autres instruments financiers évalués à la juste valeur		
titres de créance		
produits structurés		
autres		
Total des actifs	4'127	4'480
- dont établis au moyen d'un modèle d'évaluation		
- dont titres admis en pension selon les prescriptions en matière de liquidités	107	308

ENGAGEMENTS

La banque n'a pas d'opération en cours.

4. PRÉSENTATION DES INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS (ACTIFS ET PASSIFS)

(en milliers de CHF)

	INSTRUMENTS DE NÉGOCE			INSTRUMENTS DE COUVERTURE		
	Valeurs de remplacement positives	Valeurs de remplacement négatives	Volume des contrats	Valeurs de remplacement positives	Valeurs de remplacement négatives	Volume des contrats
Swaps sur taux d'intérêts				8'391	32'129	429'465
Contrats à terme sur devises				114	267	81'688
Total avant prise en compte des contrats de netting						
Année de référence	-	-	-	8'505	32'396	511'153
- dont établis au moyen d'un modèle d'évaluation						
Année précédente	-	-	-	6'443	42'659	879'156
- dont établis au moyen d'un modèle d'évaluation						
Total après prise en compte des contrats de netting						
Année de référence		-			23'891	
Année précédente		-			36'216	
Répartition selon les contreparties (après prise en compte des contrats de netting)						
Valeurs de remplacement positives	-	-	-	-	-	-

5. RÉPARTITION DES IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

(en milliers de CHF)	Valeur comptable		Juste valeur	
	Année de référence	Année précédente	Année de référence	Année précédente
Titres de créance	103'704	97'592	106'020	99'760
- dont destinés à être conservés jusqu'à l'échéance	103'704	97'592	106'020	99'760
Titres de participation	1'236	1'120	1'837	1'557
- dont participations qualifiées (plus de 10% du capital ou des voix)				
Métaux précieux				
Immeubles	820	420	820	420
Total	105'760	99'132	108'677	101'737
- dont titres admis en pension selon les dispositions sur les liquidités	95'793	89'079	98'120	92'760

Répartition des contreparties selon la notation

	De AAA à AA-	De A+ à A-	Inférieur à A-
Valeur comptable des titres de créances	32'353	71'351	-

La Banque se fonde sur les classes de notation des agences suivantes : Standard & Poor's, Moody's et Fitch, exprimées selon les rating Standard & Poor's.

6. PRÉSENTATION DES PARTICIPATIONS

(en milliers de CHF)	Valeur d'acquisition	Corrections de valeur cumulées et adaptations de valeur (mise en équivalence)	Valeur comptable à la fin de l'année précédente	Année de référence			
				Investissements	Désinvestissements	Valeur comptable à la fin de l'année de référence	Valeur de marché
Participations évaluées selon la mise en équivalence* :							
sans valeur boursière	1'100	-1'100	-				
Autres participations							
avec valeur boursière	44	-	44			44	126
sans valeur boursière	5'873	-2'822	3'051		-1'055	1'996	
Total des participations	7'017	-3'922	3'095	-	-1'055	2'040	126

* L'impact d'une utilisation de la méthode de mise en équivalence sur les participations dans lesquelles la Banque a une influence significative est nul.

7. INDICATION DES ENTREPRISES DANS LESQUELLES LA BANQUE DÉTIENT UNE PARTICIPATION PERMANENTE SIGNIFICATIVE, DIRECTE OU INDIRECTE

(en milliers de CHF)

PARTICIPATIONS MAJORITAIRES

RAISON SOCIALE ET SIÈGE :	ACTIVITÉ	CAPITAL SOCIAL (EN 1'000)	PART AU CAPITAL (EN %)	PART AU VOIX (EN %)	DÉTENTION DIRECTE	DÉTENTION INDIRECTE
Immobestate Inv. SA , Fribourg	Société immobilière	50	100%	100%	100%	-
SDEJ , Delémont	Société coopérative pour le développement de l'économie jurassienne	2'200	50%	50%	50%	-

Les sociétés dominées étant insignifiantes dans l'optique des objectifs visés par les comptes consolidés, la Banque n'établit pas de comptes consolidés.

PARTICIPATIONS MINORITAIRES

La Banque possède des participations minoritaires dans les sociétés communes aux banques cantonales suisses, dont les parts sont déterminées en fonction de l'importance des établissements membres :

- Centrale de lettres de gage des banques cantonales suisses	Société financière	1'025'000	0.45 %	0.45 %	0.45 %	-
- Caleas SA , Zurich	Société financière	800	0.68 %	0.68 %	0.68 %	-
- Aduno Holding SA , Zurich	Société financière	25'000	0.32 %	0.32 %	0.32 %	-
- SIX Group SA , Zurich	Société de technologie financière	19'500	0.01 %	0.01 %	0.01 %	-
- Swiss Bankers Prepaid Services SA , Grosshöchstetten	Société financière	10'000	0.13 %	0.13 %	0.13 %	-
- Banque Nationale Suisse , Berne et Zurich	Banque centrale	25'000	0.12 %	0.12 %	0.12 %	-

Suite à la vente de sa participation, en 2014, de 0,90 % dans Swisscanto Holding AG, la BCJ a réalisé un produit de vente d'environ CHF 3,9 millions de francs et un bénéfice comptable d'environ CHF 2,9 millions de francs en 2015. Une rémunération complémentaire pourrait être perçue durant la période 2016-2018, en fonction de la contribution de la BCJ au résultat commercial futur. Ces gains comptables permettront de compenser les baisses de revenus engendrées par cette opération de vente.

8. PRÉSENTATION DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES

(en milliers de CHF)

	Valeurs d'acquisition cumulées	Amortissements cumulés	Valeur comptable à la fin de l'année précédente	Investissements	Désinvestissements	Amortissements	Valeur comptable à la fin de l'année de référence
Immeubles à l'usage de la banque	14'856	-5'990	8'866	423	-187	-237	8'865
Autres Immeubles	6'947	-3'993	2'954			-88	2'866
Software acquis séparément ou développés à l'interne	6'246	-6'246	0	4'063		-3'993	70
Autres immobilisations corporelles *	3'042	-1'920	1'122	499		-634	987
Total des immobilisations corporelles	31'091	-18'149	12'942	4'985	-187	-4'952	12'788

* selon durée de vie économique

Le montant des amortissements des immobilisations corporelles correspond aux amortissements planifiés.

Contrat de leasing

La Banque n'a pas conclu de contrat de leasing opérationnel ou financier.

9. PRÉSENTATION DES VALEURS IMMATÉRIELLES

La Banque n'a pas de valeurs immatérielles.

10. RÉPARTITION DES AUTRES ACTIFS ET AUTRES PASSIFS

(en milliers de CHF)	Autres actifs		Autres passifs	
	Année de référence	Année précédente	Année de référence	Année précédente
Compte de compensation	21'886	31'102		
Impôts indirects	253	642	424	1'161
Autres	1'096	219	700	413
Total	23'235	31'963	1'124	1'574

11. INDICATION DES ACTIFS MIS EN GAGE OU CÉDÉS EN GARANTIE DE PROPRES ENGAGEMENTS AINSI QUE DES ACTIFS QUI FONT L'OBJET D'UNE RÉSERVE DE PROPRIÉTÉ

(en milliers de CHF)	Année de référence		Année précédente	
	Valeur comptable	Engagements	Valeur comptable	Engagements
Montant des créances hypothécaires affecté à la couverture exigée pour les emprunts auprès de la Centrale de lettres de gage des Banques cantonales suisses	672'785	568'000	605'530	520'000

	Année de référence			Année précédente		
	Valeur comptable	Limite	Engagement	Valeur comptable	Limite	Engagement
Dépôt de couverture BNS pour facilités de resserrements de liquidités	11'748	10'000	-	11'796	10'000	-

La Banque n'a pas d'actifs sous réserve de propriété.
Les opérations de financement de titres figurent en page 56.

12. INDICATIONS DES ENGAGEMENTS ENVERS LES PROPRES INSTITUTIONS DE PRÉVOYANCE PROFESSIONNELLE AINSI QUE DU NOMBRE ET DU TYPE DES INSTRUMENTS DE CAPITAUX PROPRES DE LA BANQUE DÉTENUS PAR CES INSTITUTIONS

(en milliers de CHF)	Année de référence	Année précédente
Engagements résultant des dépôts de la clientèle, bons de caisse et emprunts obligataires	6'887	6'445
Nombre d'actions BCJ détenues de valeur nominative CHF 14.–	4'500 actions (0.15%)	4500 actions (0.15%)

13. INDICATIONS RELATIVES À LA SITUATION ÉCONOMIQUE DES PROPRES INSTITUTIONS DE PRÉVOYANCE

a) Réserves de contributions de l'employeur (RCE)

La Banque n'a pas de réserve de cotisations auprès du Fonds de prévoyance en faveur du personnel de la BCJ.

b) Présentation de l'avantage / engagement économique et des charges de prévoyance

	Excédent / insuffisance de couverture à la fin de l'année de référence	Part économique de la banque *		Modification de la part économique par rapport à l'année précédente (avantage / engagement économique)	Cotisations payées pour l'année de référence	Charges de prévoyance dans les charges de personnel	
		Année de référence	Année précédente			Année de référence	Année précédente
Plan de prévoyance avec excédent	17% **				1'674	1'899	1'855

* Le Conseil d'administration de la BCJ considère que les éventuels excédents de couverture des prochaines années au sens de la norme Swiss GAAP RPC 16 seraient utilisés prioritairement pour reconstituer la réserve de fluctuation de cours à l'objectif défini par le Conseil de fondation d'une part et d'autre part pour constituer des fonds libres. Dès lors, il n'en résulterait aucun avantage économique pour l'employeur.

** Sur la base des comptes non audités du Fonds de prévoyance (derniers comptes audités : 31.12.2014 : excédent de couverture : 18%)

Données générales du plan de prévoyance :

Le personnel de la Banque Cantonale du Jura est assuré, au sens de la Loi sur la Prévoyance professionnelle, auprès du Fonds de Prévoyance en faveur du personnel de la Banque Cantonale du Jura. L'organisation, la gestion et le financement de cette Caisse sont régis par la Loi (LPP), les statuts et le règlement en vigueur. Il s'agit d'une caisse en primauté des cotisations.

L'affiliation à la Caisse de retraite est obligatoire pour tous les employés dont le salaire atteint le minimum LPP. Les administrateurs de la Banque font partie intégrante du cercle des assurés pour le revenu obtenu dans le cadre des activités de la Banque et pour autant que les indemnités annuelles atteignent au moins 125% du montant minimum LPP.

Tous les assurés ont droit aux prestations de retraite dès leur 62^e anniversaire. Moyennant une réduction de leur rente, les assurés ont toutefois la possibilité de partir en retraite anticipée dès l'âge de 58 ans. Le Fonds de prévoyance assure un pont AVS entre l'âge de la retraite et l'âge AVS. L'employeur verse une cotisation extraordinaire unique au moment de l'ouverture du droit à la rente Pont AVS pour le financement qu'elle prélève dans une provision spécifique, constituée pour chaque employé(e) sur 20 ans d'ancienneté.

14. PRÉSENTATION DES PRODUITS STRUCTURÉS ÉMIS

La Banque n'émet pas de produits structurés.

15. PRÉSENTATION DES EMPRUNTS OBLIGATAIRES ET DES EMPRUNTS ET PRÊTS DES CENTRALES D'ÉMISSION DES LETTRES DE GAGE

(en milliers de CHF)	Année de référence	Année précédente
Emprunt obligataire		
Emission 2015; 0,625%, 2015-2025 (non dénonçable par anticipation)	100'000	-
Emprunts et prêts auprès de la Centrale de lettres de gage des banques cantonales suisses SA	568'000	520'000
Taux moyen	1.08%	1.29%
Aperçu des échéances		
<= 1 an	54'000	44'000
>1 an - <= 2ans	45'000	54'000
>2 ans - <= 3ans	86'000	45'000
>3 ans - <= 5 ans	147'000	119'000
5 ans et +	336'000	258'000
Total	668'000	520'000

16. PRÉSENTATION DES CORRECTIONS DE VALEUR, DES PROVISIONS ET DES RÉSERVES POUR RISQUES BANCAIRES GÉNÉRAUX AINSI QUE DE LEURS VARIATIONS DURANT L'EXERCICE DE RÉFÉRENCE

(en milliers de CHF)

	Etat à la fin de l'année précédente	Utilisations conformes au but	Reclassements	Intérêts en souffrance, recouvrements	Nouvelles constitutions à charge du compte de résultat	Dissolutions par le compte de résultat	Etat à la fin de l'année de référence
Provisions pour impôts latents							
Provisions pour engagements de prévoyance							
Provisions pour risques de défaillance (sur les opérations hors bilan)	1'718		814				2'532
Provisions pour autres risques d'exploitation	142	-16			51		177
Autres provisions	4'099	-1'282			300	-909	2'208
Total des provisions	5'959	-1'298	814	-	351	-909	4'917
Réserves pour risques bancaires généraux**	83'976	-3'958*			5'582		85'600
Corrections de valeur pour risques de défaillance et risques pays	23'079	-746	-814	222	7'451	-6'762	22'430
- dont corrections de valeur pour les risques de défaillance des créances compromises	23'079	-746	-814	222	7'451	-6'762	22'430

* « Projet migration informatique »

** Les dotations aux Réserves pour risques bancaires généraux sont fiscalisées sur le revenu et le montant total de ces réserves fait partie du capital imposable.

17. PRÉSENTATION DU CAPITAL SOCIAL

(en milliers de CHF)

	Année de référence			Année précédente		
	Valeur nominale totale	Nombre de titres	Capital donnant droit au dividende	Valeur nominale totale	Nombre de titres	Capital donnant droit au dividende
Capital social						
Capital-actions entièrement libéré	42'000	3'000	42'000	42'000	3'000	42'000

L'action est cotée à la SIX sous le No ISIN CH0032991348.

Chaque action donne droit à une voix aux assemblées générales.

Capital autorisé ou conditionnel

Selon l'art. 6 des statuts, la Banque peut procéder à des augmentations de capital autorisées ou conditionnelles de capital aux conditions fixées par le Code des obligations.

Cette possibilité n'est pas utilisée.

Garantie de l'Etat

La République et Canton du Jura garantit les engagements de la Banque dans la mesure où les fonds propres de cette dernière et les créances découlant d'engagements de rang subordonné n'y suffisent pas (Art. 6 de la Loi sur la Banque Cantonale du Jura).

Rémunération de la garantie de l'Etat

La Banque rémunère la garantie en versant annuellement à l'Etat un montant compris entre 0,6 et 1 % de ses fonds propres exigibles.

Ceux-ci sont déterminés d'après la législation fédérale sur les banques et sur la base des comptes de l'année précédente.

Après consultation du Conseil d'administration, le Gouvernement fixe chaque année le montant de la rémunération, par voie d'arrêté, en tenant compte de la situation financière de la Banque, notamment de son taux de couverture des fonds propres exigibles, et de la conjoncture.

Taux appliqué: 2014: 0.67 % ; 2015: 0.70 %.

18. NOMBRE ET VALEURS DES DROITS DE PARTICIPATION OU DES OPTIONS SUR DE TELS DROITS ACCORDÉS À TOUS LES MEMBRES DES ORGANES DE DIRECTION ET D'ADMINISTRATION AINSI QU'AUX COLLABORATEURS ET INDICATIONS CONCERNANT D'ÉVENTUELS PLANS DE PARTICIPATION DES COLLABORATEURS

La Banque n'a pas instauré de plan d'intéressement.

19. INDICATION DES CRÉANCES ET ENGAGEMENTS ENVERS LES PARTIES LIÉES

(en milliers de CHF)

	Créances		Engagements	
	Année de référence	Année précédente	Année de référence	Année précédente
Participants qualifiés	40'000	56'171	16'913	5'502
Sociétés du groupe	20	19	1'837	1'850
Sociétés liées *	14'946	8'539	30'232	30'315
Affaires d'organes	7'176	6'646	1'466	n.r.

* établissements de droit public du canton et entreprises d'économie mixte dans lesquelles le canton détient une participation qualifiée.

Il n'existe pas d'opérations hors bilan significative avec des personnes proches.

Les prestations fournies (taux d'intérêt, opérations sur titres, trafic des paiements, octroi de crédits, rémunération de dépôts) sont facturés aux mêmes tarifs que s'il s'agissait de parties tierces.

20. INDICATION DES PARTICIPANTS SIGNIFICATIFS

(en milliers de CHF)

	Année de référence		Année précédente	
	Nominal	Part en %	Nominal	Part en %
Participants significatifs et groupes de participants liés par des conventions de vote				
Avec droit de vote				
- Participation légale de la République et Canton du Jura	21'420	51.00%	21'420	51.00%
- Participation de la République et Canton du Jura	1'958	4.66%	1'958	4.66%
- Participation de la Banque Cantonale Neuchâteloise	3'872	9.22%	3'872	9.22%
- Participation de la Banque Cantonale de Zurich	3'199	7.62%	3'199	7.62%
- Participation de la Banque Cantonale Vaudoise	2'032	4.84%	2'032	4.84%

Par ailleurs, 4 autres banques cantonales détiennent environ 9,3% du capital, aucune n'atteignant 3%. Ainsi, globalement, les banques cantonales détiennent environ 31% du capital.

21. INDICATION RELATIVE AUX PROPRES PARTS DU CAPITAL ET À LA COMPOSITION DU CAPITAL PROPRE

	Nombre de titres	Prix moyen
Actions de valeur nominale CHF 14.-, au porteur		
Stock au début de l'exercice	5'312	61,73
- Achats	796	59,62
- Ventes	-2'565	63,41
Stock à la fin de l'année de référence	3'543	61,40

Gain ou perte lors d'aliénation

Le gain résultant de l'aliénation des propres actions a été porté au crédit de la réserve légale issue du bénéfice (cf. tableau 5).

Engagements conditionnels

La Banque n'a pas d'engagements conditionnels en relation avec des propres titres de participation.

Sociétés et fondations proches

Le Fonds de prévoyance en faveur du personnel de la Banque Cantonale du Jura SA détient 4'500 actions BCJ.

Réservations pour plan d'intéressement des collaborateurs, emprunts convertibles ou à option

Néant.

Transactions avec des participants

La Banque n'a pas effectué de transactions avec des participants.

Réserves non distribuables

Il n'existe pas de restrictions statutaires d'utilisation des réserves légales issues du bénéfice tant que cette réserve et la réserve légale issue du capital sont, à elles deux, supérieures à la moitié du capital-actions (CHF 21'000'000). La Banque maintient ces réserves à des fins de gestion du ratio de fonds propres réglementaires.

22. INDICATIONS SELON L'ORDONNANCE CONTRE LES RÉMUNÉRATIONS ABUSIVES DANS LES SOCIÉTÉS ANONYMES.

La BCJ est soumise à l'article 763 du Code des obligations alors que l'Ordonnance contre les rémunérations s'applique aux sociétés anonymes soumises aux articles 620 à 762 du CO. Elle n'est donc pas concernée par cette Ordonnance.

Art 763 CO: «Les dispositions concernant les sociétés anonymes ne sont pas applicables aux sociétés ou établissements tels que banques, caisses d'assurance, entreprises électriques créés par des lois cantonales spéciales et administrées avec le concours des autorités publiques, si le canton est subsidiairement responsable de leurs obligations et encore que la totalité ou une fraction du capital soit divisé en actions et fournie par des particuliers.»

ORGANES DE LA BANQUE : CRÉDITS ET PRÊTS, RÉMUNÉRATION ET PARTICIPATIONS

Nom	Fonction	Rémunération		Charges sociales à charge de l'employeur	Nombre d'actions détenues	Prêts** en milliers
		fixe	variable*			
Conseil d'administration						
M. Sanglard	Président	130'000		28'680	3'000	1'145
M. Lang	Vice-président	40'000		7'257	250	
M. Bichsel ¹⁾	Membre	29'700			²⁾	
Mme Pamberg	Membre	26'000		1'625	100	
M. Humard	Membre	23'000		1'438	100	
M. Lachat	Membre	28'000		1'750	100	2'000
M. Schaad ¹⁾	Membre	25'920			³⁾	
Total		302'620		40'749	3'550	3'145
Direction						
M. Valley	Directeur général	247'107	55'000	74'102	250	384
M. Cramatte	Membre de Direction				200	
M. Jobé	Membre de Direction				500	
Mme Kohler	Membre de Direction				200	
M. Piquerez	Membre de Direction				240	
M. Ramseyer	Membre de Direction				200	1'118
Total		1'125'774	230'000	319'537	1'590	4'031

¹⁾ rémunération versée à leur employeur respectif

²⁾ représentant de la Banque Cantonale Vaudoise, actionnaire pour 145'110 actions

³⁾ représentant de la Banque Cantonale Neuchâteloise, actionnaire pour 276'600 actions

* A valoir sur l'exercice, mais versées en 2016

** Il s'agit de prêts garantis principalement par des cédulas hypothécaires

- Le Conseil d'administration, sur préavis de la Commission de politique RH et de rémunération, est compétent pour fixer annuellement les rétributions des membres du Conseil d'administration et de la Direction. Les administrateurs perçoivent des indemnités fixes. Aucune rémunération n'est versée par rapport à la performance. Les administrateurs de la Banque font partie intégrante du cercle des assurés du Fonds de prévoyance en faveur du personnel de la Banque Cantonale du Jura, pour le revenu obtenu dans le cadre des activités de la Banque et pour autant que les indemnités annuelles atteignent au moins le montant minimum fixé dans le Règlement. L'enveloppe des primes pour l'ensemble des collaborateurs est également fixée par le Conseil d'administration en fonction des résultats annuels. Sur le montant décidé, il attribue la part revenant à chaque membre de la Direction, en fonction des objectifs réalisés.
- Les membres du Conseil d'administration n'ont pas droit à des conditions particulières. Les membres de la Direction ainsi que l'ensemble du personnel, y compris les retraités, bénéficient d'un taux de faveur de 1 % par rapport au taux de base sur les avances à taux variable accordées par la banque. En ce qui concerne les prêts fermes, le taux appliqué est de 1/2 % supérieur au taux du marché interbancaire.
- La BCJ n'a pas de crédits ou de prêts non conformes à la pratique du marché consentis aux proches des membres du Conseil d'administration et de la Direction.

23. PRÉSENTATION DE LA STRUCTURE DES ÉCHÉANCES DES INSTRUMENTS FINANCIERS

(en milliers de CHF)

	À VUE	DÉNONÇABLE	DURÉE D'ÉCHÉANCE RÉSIDUELLE				immobilisé	TOTAL
			Jusqu'à 3 mois	Entre 3 et 12 mois	Entre 12 mois et 5 ans	Après 5 ans		
ACTIFS / INSTRUMENTS FINANCIERS								
Liquidités	326'717							326'717
Créances sur les banques	13'766		16'623					30'389
Créances résultant d'opérations de financement de titres								-
Créances sur la clientèle	34'098	44'912	36'213	25'378	100'630	89'726		330'957
Créances hypothécaires	556	63'991	163'952	278'690	1'001'912	506'265		2'015'366
Opérations de négoce	4'127							4'127
Valeurs de remplacement positives d'instruments financiers dérivés	8'505							8'505
Autres instruments financiers évalués à la juste valeur								-
Immobilisations financières	1'236			8'030	58'204	37'470	820	105'760
Correction de valeurs	-22'430							-22'430
Année de référence	366'575	108'903	216'788	312'098	1'160'746	633'461	820	2'799'391
Année précédente	110'399	253'210	117'714	273'327	1'178'797	565'542	420	2'499'409
FONDS ÉTRANGERS / INSTRUMENTS FINANCIERS								
Engagements envers les banques	3'293		25'000	271	10'000			38'564
Engagements résultant d'opérations de financement de titres			53'000					53'000
Engagements résultant des dépôts de la clientèle	521'672	940'088	221'849	20'000	50'500	49'000		1'803'109
Engagements résultant des opérations de négoce								-
Valeurs de remplacement négatives d'instruments financiers dérivés	32'396							32'396
Engagements résultant des autres instruments financiers évalués à la juste valeur								-
Obligations de caisse			710	1'688	6'902	8'298		17'598
Emprunts et prêts des lettres de gage			10'000	44'000	278'000	336'000		668'000
Année de référence	557'361	940'088	310'559	65'959	345'402	393'298	-	2'612'667
Année précédente	469'026	1'021'424	95'856	125'968	289'549	316'483	-	2'318'306

6.10. INFORMATIONS SE RAPPORTANT AUX OPÉRATIONS HORS BILAN

(en milliers de CHF)

24. RÉPARTITION DES CRÉANCES ET ENGAGEMENTS CONDITIONNELS

	Année de référence	Année précédente
Engagements de couverture de crédit et similaires		
Garanties de prestation de garantie et similaires	41'763	41'949
Engagements irrévocables résultant d'accréditifs documentaires		
Autres engagements conditionnels		
Total des engagements conditionnels	41'763	41'949
Créances éventuelles découlant de reports de pertes fiscaux		
Autres créances éventuelles		
Total des créances éventuelles	-	-

25. RÉPARTITION DES CRÉDITS PAR ENGAGEMENTS

Engagements résultant de paiements différés (« deferred payments »)		
Engagements résultant d'acceptations (pour les dettes découlant des acceptations en circulation)		
Autres crédits par engagement		
Total des crédits par engagement	-	-

26. RÉPARTITION DES OPÉRATIONS FIDUCIAIRES

La Banque n'a pas d'opération fiduciaire à la date du bilan.

6.11. INFORMATIONS SE RAPPORTANT AU COMPTE DE RÉSULTAT

(en milliers de CHF)

27. RÉPARTITION DU RÉSULTAT DES OPÉRATIONS DE NÉGOCE ET DE L'OPTION DE JUSTE VALEUR

Résultat de négoce provenant des :	Année de référence	Année précédente
- Devises	4'378	3'742
- Métaux précieux	35	37
- Titres	-155	216
- Instruments financiers dérivés		
Total du résultat de négoce	4'258	3'995

28. INDICATIONS D'UN PRODUIT DE REFINANCEMENT SIGNIFICATIF DANS LA RUBRIQUE «PRODUIT DES INTÉRÊTS ET DES ESCOMPTE», AINSI QUE DES INTÉRÊTS NÉGATIFS SIGNIFICATIFS

Intérêts négatifs sur les affaires actives (réduction des produits d'intérêts)	12	-
Intérêts négatifs sur les affaires passives (réduction des charges d'intérêts)	901	-

29. RÉPARTITION DE LA RUBRIQUE CHARGES DE PERSONNEL

Appointements (indemnités fixes aux organes de la banque, appointements et allocations supplémentaires)	12'193	12'204
Prestations sociales	3'352	3'213
Adaptations de valeur relatives aux avantages et engagements économiques découlant de l'institution de prévoyance		
Autres charges de personnel	242	273
Total	15'787	15'690

30. RÉPARTITION DE LA RUBRIQUE AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION

Coût des locaux	1'123	1'178
Charges relatives à la technique de l'information et de la communication	4'632	2'997
Charges relatives aux véhicules, aux machines, au mobilier et aux autres installations ainsi qu'au leasing opérationnel	56	141
Honoraires de la société d'audit	251	288
- dont honoraires d'audit	241	279
- dont honoraires pour autres prestations de service	10	9
Autres charges d'exploitation	4'661	4'602
- dont Rémunération de la garantie de l'Etat	760	688
Total	10'723	9'206

31. COMMENTAIRES DES PERTES SIGNIFICATIVES, DES PRODUITS ET CHARGES EXTRAORDINAIRES AINSI QUE DES DISSOLUTIONS SIGNIFICATIVES DE RÉSERVES POUR RISQUES BANCAIRES GÉNÉRAUX ET DE CORRECTIONS DE VALEURS ET PROVISIONS LIBÉRÉES

Produits extraordinaires

Suite à la vente de sa participation, en 2014, de 0,90% dans Swisssanto Holding AG, la BCJ a réalisé un produit de vente d'environ 3,9 millions de francs et un bénéfice comptable d'environ 2,9 millions de francs en 2015. Une rémunération complémentaire pourrait être perçue durant la période 2016-2018, en fonction de la contribution de la BCJ au résultat commercial futur. Ces gains comptables permettront de compenser les baisses de revenus engendrées par cette opération de vente.

Réserves pour risques bancaires généraux

La Banque avait constitué sur les exercices 2012, 2013 et 2014 des réserves pour le projet de migration informatique. Durant l'exercice de référence, elle a utilisé un montant de 4 millions pour le paiement du solde des frais de ce projet.

Corrections de valeurs et provisions

La rubrique « Variations des corrections de valeurs et provisions » se boucle par une dissolution nette de 0,78 million. Dans ce montant de dissolution, figure notamment le solde de la provision constituée dans le cadre du « Programme volontaire du Department of Justice ». La Banque a, en effet, courant 2015, signé un accord avec les Autorités américaines, accord qui règle définitivement le problème.

32. INDICATIONS ET MOTIVATION DES RÉÉVALUATIONS DE PARTICIPATIONS ET D'IMMOBILISATIONS CORPORELLES JUSQU'À CONCURRENCE DE LA VALEUR D'ACQUISITION

La Banque n'a pas procédé à des réévaluations de ses actifs.

33. PRÉSENTATION DU RÉSULTAT OPÉRATIONNEL RÉPARTI ENTRE LA SUISSE ET L'ÉTRANGER SELON LE PRINCIPE DU DOMICILE DE L'EXPLOITATION

L'activité de la banque est uniquement en Suisse.

34. PRÉSENTATION DES IMPÔTS COURANTS ET LATENTS, AVEC INDICATION DU TAUX D'IMPOSITION

(en CHF)	Année de référence	Année précédente
Charges fiscales sur le revenu et le capital	4'641'684	3'817'191
La Banque ne constitue pas de provisions pour impôts différés car toutes ses réserves sont fiscalisées.		
Taux d'imposition moyen pondéré sur le résultat opérationnel *	24.5%	24.2%

* le bénéfice opérationnel, selon Compte de résultat, est ajusté, pour 2014, de la dotation à la Réserve pour risques bancaires généraux «Projet informatique», et pour 2015, de l'utilisation de la Réserve pour risques bancaires généraux «Projet informatique» et des produits extraordinaires.

35. INDICATIONS SUR LE RÉSULTAT PAR DROIT DE PARTICIPATION COTÉ

Résultat de la période	8'649'060	9'003'010
Nombre moyen d'actions en circulation	3'000'000	3'000'000
Résultat dilué par action en CHF	2.88	3.00
Résultat non dilué par action en CHF	2.88	3.00

Le résultat non dilué par action s'obtient en divisant le bénéfice de l'exercice par le nombre d'actions en circulation. La Banque n'ayant pas de plan de participation des collaborateurs, il n'y a pas d'effet de dilution.

RAPPORT DE L'ORGANE DE RÉVISION

6



Swertia vivace



Rapport de l'organe de révision
à l'Assemblée générale de
Banque Cantonale du Jura SA
Porrentruy

Rapport de l'organe de révision sur les comptes annuels

En notre qualité d'organe de révision, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la Banque Cantonale du Jura SA, comprenant le bilan, le compte de résultat, le tableau de financement, l'état des capitaux propres et l'annexe (pages 42 à 74) pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2015.

Responsabilité du Conseil d'administration

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels, conformément aux directives régissant l'établissement des comptes des banques, aux dispositions légales et aux statuts, incombe au Conseil d'administration. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le maintien d'un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels afin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En outre, le Conseil d'administration est responsable du choix et de l'application de méthodes comptables appropriées ainsi que des estimations comptables adéquates.

Responsabilité de l'organe de révision

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur les comptes annuels. Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes d'audit suisses. Ces normes requièrent de planifier et réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne contiennent pas d'anomalies significatives.

Un audit inclut la mise en œuvre de procédures d'audit en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans les comptes annuels. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les comptes annuels puissent contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en compte le système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels pour définir les procédures d'audit adaptées aux circonstances, et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comprend, en outre, une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées, du caractère plausible des estimations comptables effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour former notre opinion d'audit.

Opinion d'audit

Selon notre appréciation, les comptes annuels pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2015 donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats en conformité avec les directives régissant l'établissement des comptes des banques et sont conformes à la loi suisse et aux statuts.



Rapport sur d'autres dispositions légales

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément conformément à la loi sur la surveillance de la révision (LSR) et d'indépendance (art. 728 CO et art. 11 LSR) et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.

Conformément à l'art. 728a al. 1 chiffre 3 CO et à la Norme d'audit suisse 890, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, défini selon les prescriptions du Conseil d'administration.

En outre, nous attestons que la proposition relative à l'emploi du bénéfice au bilan est conforme à la loi suisse et aux statuts et recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

PricewaterhouseCoopers SA

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'P. Bochud'.

Philippe Bochud
Expert-réviseur
Réviseur responsable

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'O. Grossi'.

Omar Grossi
Expert-réviseur

Lausanne, le 9 mars 2016

RATIOS DE FONDS PROPRES ET DE LIQUIDITÉS



Impatiens ne-me-touchez-pas

RATIOS DE FONDS PROPRES ET DE LIQUIDITÉS

FONDS PROPRES EXIGIBLES ET FONDS PROPRES EXISTANTS (NON AUDITÉS)

(en milliers de CHF)

	Année de référence	Année précédente
Fonds propres existants (après répartition du bénéfice)		
Fonds propres de base durs	218'350	213'355
+ Fonds propres complémentaires pouvant être pris en compte	-	0
+ Fonds propres supplémentaires pouvant être pris en compte	-	0
= Fonds propres pouvant être pris en compte	218'350	213'355
Fonds propres requis (non audités) Méthode utilisée		
+ Risques de crédit SA-BRI	103'789	100'650
- dont Crédit value Adjust sur instruments financiers	710	740
+ Risques non liés à des contreparties	1'083	1'036
+ Risques de marché de minimis	342	522
- dont sur devises et métaux précieux	342	522
+ Risques opérationnels indicateur de base	6'453	6'410
= Total fonds propres requis	111'667	108'618
= Actifs pondérés par le risque	1'395'838	1'357'725

Ratios de fonds propres

Exigences minimales requises

- part de fonds propres par rapport aux actifs pondérés par le risque	8.0%	8.0%
- part de fonds propres par rapport aux actifs pondérés par le risque (avec volant de sécurité exigé pour banques de catégorie 4)	11.2%	11.2%

Ratios effectifs

		Ajusté du volant anticyclique 2%*		Ajusté du volant anticyclique 2%*
CET1 ratio	15.64 %	14.54 %	15.71 %	14.74 %
Tier 1 ratio (part des fonds propres de base par rapport au total des fonds propres requis)	15.64 %	14.54 %	15.71 %	14.74 %
Tier 2 ratio (part des fonds propres complémentaires par rapport au total des fonds propres requis)	15.64 %	14.54 %	15.71 %	14.74 %
Tier 3 ratio (part des fonds propres supplémentaires par rapport au total des fonds propres requis)	15.64 %	14.54 %	15.71 %	14.74 %
Taux de couverture des fonds propres requis en %	196 %	182 %	196 %	184 %

* sur bâtiments d'habitation

Ratio de levier selon circulaire Finma 15/3

Capitaux propres selon Tier 1	218'350	213'355
Exposition globale	2'933'521	2'645'998
Ratio de levier	7,4 %	8,0 %

Bâle III

Outre les fonds propres minimaux requis au titre aux risques de crédit, risques de marché et risques opérationnels, l'ordonnance sur les fonds propres stipule que les banques doivent détenir un volant de fonds propres (pour la BCJ, la marge de 40% correspond à la catégorie 4 de la classification FINMA, basée sur la taille des établissements concernés), ainsi que des fonds propres additionnels (volant anticyclique) afin d'être en mesure de faire face aux risques non pris en compte par les exigences minimales de fonds propres et de garantir le respect de ces normes également en cas d'événements défavorables. Le volant anticyclique renforce la capacité de résistance du secteur bancaire face aux risques d'une croissance excessive du crédit en obligeant les banques à détenir davantage de fonds propres. Le Conseil fédéral a activé le volant anticyclique à hauteur de 1% sur les bâtiments d'habitation dès le 30.09.2013. Il a relevé ce taux à 2% dès le 30.06.2014.

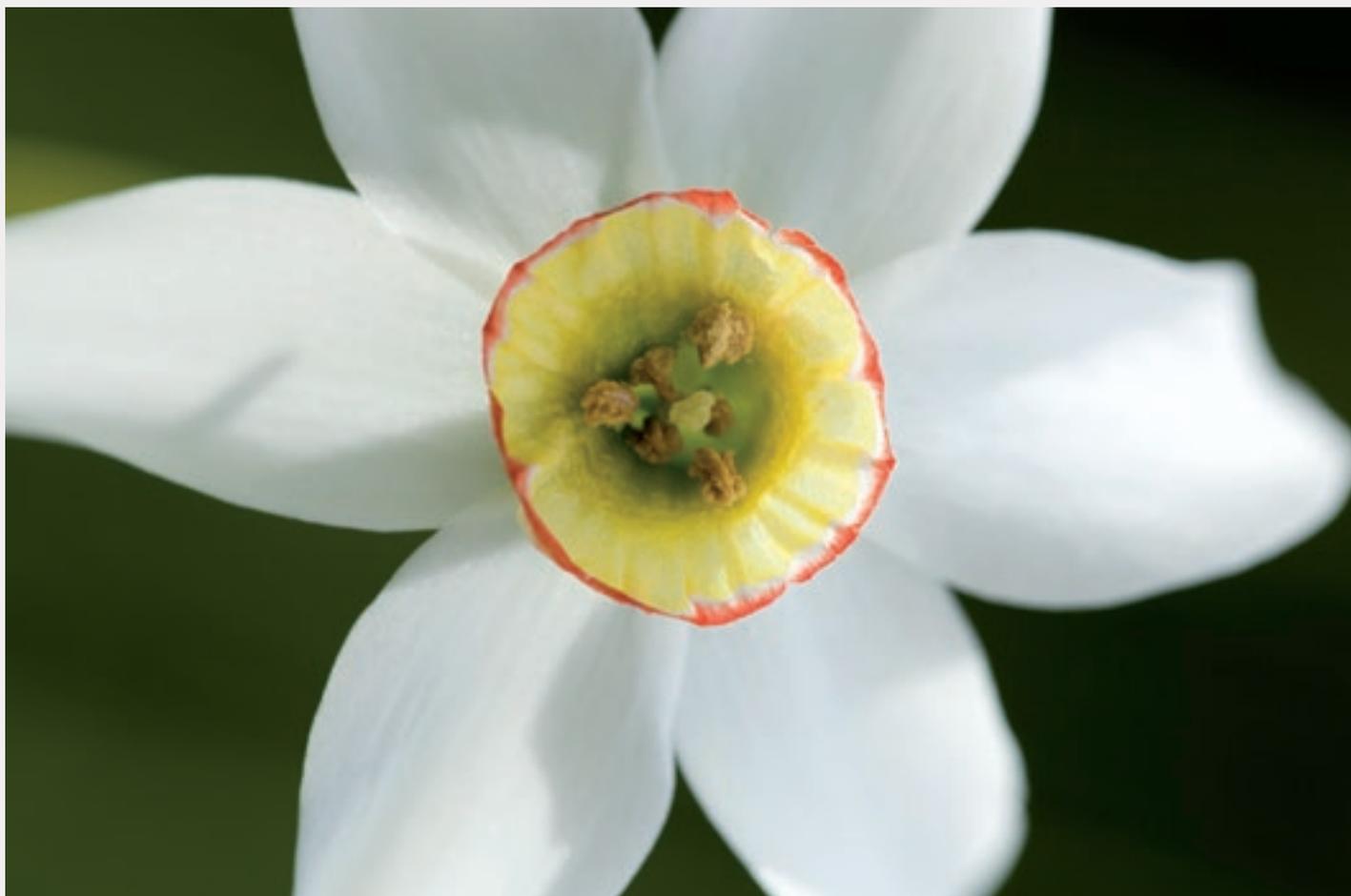
Dès 2000, le Conseil d'administration s'est fixé pour objectif de détenir en fonds propres effectifs le double des fonds propres exigibles. Ce taux est justifié par l'étroitesse du marché jurassien, la taille de la banque et un marché peu diversifié.

RATIO DE LIQUIDITÉS À COURT TERME (LCR)

(en milliers de CHF)	Année de référence	Année précédente
Somme des actifs liquides de haute qualité (HQLA)	343'491	non relevant
Somme nette des sorties de trésorerie	362'434	non relevant
Ratio de liquidité à court terme LCR (en %)	95%	
Exigences minimales requises	60% *	non relevant

* Les exigences minimales augmentent progressivement de 10% par année pour atteindre le taux de 100% au 01.01.2019.

ADRESSES



Narcisse à fleurs rayonnantes

SIÈGE :

2900 PORRENTUUY

Rue de la Chaumont 10
Tél. 032 465 13 01
Fax 032 465 14 95
E-mail: bcj@bcj.ch
Internet: www.bcj.ch

SUCCURSALES :

2900 PORRENTUUY

Rue des Malvoisins 23
Tél. 032 465 13 01
Fax 032 465 14 95

2800 DELÉMONT

Place de la Poste 2
Tél. 032 421 15 01
Fax 032 465 14 95
Zone 24h

2350 SAIGNELÉGIER

Place du 23 Juin 1
Tél. 032 952 16 01
Fax 032 465 14 95

AGENCES :

2942 ALLE

Rue de l'Eglise 3
Tél. 032 465 14 70
Fax 032 465 14 95

2950 COURGENAY

Route de Courtemblin 3
Tél. 032 465 14 74
Fax 032 465 14 95

2800 DELÉMONT

Place de la Liberté 2
Tél. 032 421 15 76
Fax 032 465 14 95

2854 BASSECOURT

Rue des Grands-Prés 2
Tél. 032 421 15 70
Fax 032 465 14 95

2830 COURRENDLIN

Route de Vicques 1
Tél. 032 421 15 72
Fax 032 465 14 95

2340 LE NOIRMONT

Rue du Doubs 1
Tél. 032 952 16 70
Fax 032 465 14 95

2926 BONCOURT

Route de France 3
Tél. 032 465 14 72
Fax 032 465 14 95

2822 COURROUX

Place des Mouleurs 4
Tél. 032 421 15 74
Fax 032 465 14 95

2882 ST-URSANNE

Rue du 23 Juin 28
Zone 24h

QUELQUES MERVEILLES DE LA FLORE JURASSIENNE



Gentiane ciliée



Coquelicot

papaver rhoeas

On ne lui demande pas d'être la star du Jura, mais le coquelicot est une star internationale. Ses pétales rouge-écarlate, souvent tachés de noir à leur base, ornent (ornaient) nos champs de moisson pour en faire des modèles pour les peintres naturalistes. Il est présent dans toute la Suisse à l'exclusion des étages alpins. Sa densité diminue en relation avec la rationalisation et la sévérité des tris de graines céréalières. Il se rencontre aussi dans les décombres et milieux rudéraux. Sa famille est celle des papavéracées et l'on peut le voir en fleur de mai à septembre.



Linaigrette engainante

eriphorum vaginatum

Qui n'a pas assisté au spectacle de l'épanouissement des houppes soyeuses de cette linaigrette dans nos tourbières a raté un véritable événement ! Elles blanchissent les sphaignes, les bruyères et autre myrtilliers telle une première neige ! Si ses houppes ne ressemblent guère à une fleur traditionnelle, le spectacle valait bien la photo ! La floraison a lieu en avril-mai. Sa famille est celle des cypéracées.



Centaurée des montagnes

centaurea montana

Très peu représentée en Ajoie (comme son nom l'indique !), cette centaurée au robuste feuillage argenté est très présente dans les Chaines jurassiennes et dans les Alpes. Elle délaisse aussi une grande partie du Plateau. Mais que dire d'une fleur aussi raffinée ? Sa composition symétrique et circulaire montre des fleurs extérieures (ligules) bleues et très finement découpées en lanières alors que les fleurs du centre sont purpurines. Cette inflorescence n'a rien à envier aux plus belles rosaces de nos cathédrales... Elle fleurit de mai à août et appartient à la famille des astéracées (anc. composées).



Iris jaune

iris pseudacorus

Bien présent chez nous et dans tout le nord des Alpes, sur les rives de nos étangs, dans les fossés et les roselières, ce magnifique iris sauvage d'origine eurosibérienne nous envoûte par son élégance remarquable. Il fleurit en juin et appartient à la famille des iridacées.



Colchique d'automne

colchicum autumnale

Même s'il n'est pas caractéristique de la flore jurassienne puisqu'on le rencontre dans presque toutes les régions de Suisse, sa beauté et son élégance, fragile et distinguée, hissent le colchique au rang de merveille! On le rencontre dans les pâturages et les prairies grasses en août et septembre pour la floraison alors que ses graines ne vont apparaître que l'année suivante dans une capsule ovoïde longue d'env. 3 cm. Il fait partie de la famille des colchicacées de même que ses deux cousins suisses qui se nomment *bulbocode du printemps* et *colchique des Alpes (VS)*.



Trèfle d'eau

menyanthes trifoliata

Bien présent sur les rives de nos étangs de montagne, haut-marais et tourbières, le trèfle d'eau n'a rien d'un trèfle sinon ses feuilles trilobées à folioles obovales! Ses grappes de fleurs blanches ou rosées méritent, par contre, une observation de détail qui soulève l'admiration; leurs cinq lobes sont frangés de longs cils blancs qui leur confère un aspect hirsute et magnifique comme seule la nature sait le faire. Il fleurit tôt (mai-juin) avant que ses feuilles ne soient bien déployées et souvent avant que les promeneurs ne visitent ces lieux humides... Il est de la famille des ményanthacées.



Fritillaire pintade

fritillaria meleagris

Abondante au début du siècle passé sur les rives inondables du Doubs, elle a quasiment disparu de ses stations jurassiennes à ce jour. Des essais de réintroduction sont en cours. Quelques reliques de cette fritillaire existent encore et ont permis au photographe de les immortaliser. Cette plante mérite bien le surnom que les riverains du Doubs lui ont donné: la tulipe du Doubs. Ses fleurs pourpres, solitaires et toujours penchées sont ornées de fins damiers pâles du plus bel effet. Elle fleurit en avril-mai déjà. Elle sera plus facilement visible en France voisine (région de Morteau où ses stations ont subsisté) que sur les rives jurassiennes du Doubs. Famille des liliacées.



Drave aizoon

draba aizoides

Sans être très rare chez nous et ailleurs en Suisse, cette petite drave mérite bien une macro-photo tant ses rosettes de feuilles basales que le détail de ses fleurs sont originaux. De plus, elle est peu connue car elle fleurit, chez nous, dès le mois de février dans nos falaises calcaires peu visitées à cette saison. Dans les Alpes, on peut la trouver jusqu'en juillet. Sa famille est celle des brassicacées (anc. crucifères).



Swertie vivace

swertia perennis

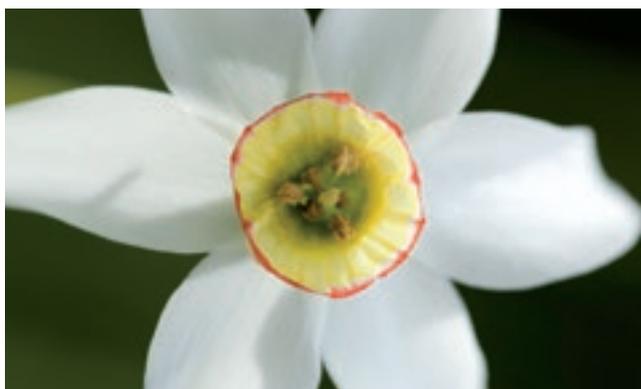
On n'en connaît que deux ou trois stations dans le canton du Jura... et on ne les dévoile guère! Ses fleurs en étoiles à cinq pétales d'un magnifique bleu-acier sont des chefs-d'œuvres. Elle affectionne les prairies marécageuses de montagne. Très dispersée dans la Chaîne du Jura, elle est plus abondante dans le Nord des Préalpes. C'est en août qu'elle nous gratifie de sa magnifique floraison. Elle appartient à la famille des gentianacées.



Impatiens ne-me-touchez-pas

impatiens noli-tangere

Ce n'est pas sa rareté qui a suggéré le choix de cette impatiens mais la forme très particulière de sa fleur qui part d'un éperon recourbé vers une corolle renversée d'un très beau jaune ponctué de rouge. Elle représente un caractère photogénique certain. On la rencontre dans les lieux humides et ombragés des forêts, de juin à août. Elle peut aussi s'appeler balsamine des bois et elle a une cousine détestablement envahissante chez nous et ailleurs qui se nomme impatiens glanduleuse. Celle-ci colonise de façon intensive nos ruisseaux et nos forêts riveraines et elle figure pour cette raison sur la liste noire des protecteurs de la nature. Famille des balsaminacées.



Narcisse à fleurs rayonnantes

narcissus radiifolius

Cette magnifique étoile blanche au cœur jaune bordé de rouge participe à la fierté de Damvant qui possède sa station la plus orientale de la Chaîne du Jura. Sa répartition, en Suisse, reste dans la catégorie des plantes assez rares (10%). C'est de mai à début juin qu'il sépanouit dans des prairies grasses. Parmi ses cousins, citons le narcissus des poètes dont les six sépales se chevauchent plus largement et le narcissus du Lac Majeur qui ne dépasse pas les 30 cm de haut. Il appartient à la famille des amaryllidacées.



Gentiane ciliée

gentiana ciliata

Elle n'est pas très fréquente, cette magnifique et élégante gentiane d'un bleu profond ! Elle préfère la montagne à la plaine et se trouve plus facilement dans le Jura bernois que dans le canton du Jura. Les longs cils qui ornent ses pétales lui confèrent une moue unique dans le genre gentiane. Une des plus élégantes de sa famille, les gentianacées. Elle fleurit, chez nous, en septembre dans des pâturages pierreux, des talus de routes, le plus souvent bien exposés au Sud. Sa taille varie entre 10 et 25 cm de hauteur.

IMPRESSUM

Flore jurassienne

Photographies: Jacques Bélat
Légendes: Etienne Chavanne

Autres photographies:

- Bist: page 20
- Géraud Siegenthaler: page 20

Réalisation graphique: Ivan Brahier - www.ruedunord.ch

Impression: Imprimerie Pressor, Delémont

Le Rapport de gestion, tiré à 5000 exemplaires, est imprimé sur Cocoon Silk, papier 100 % recyclé et certifié Ecolabel Européen. L'utilisation de ce papier a permis d'économiser, par rapport à un papier non recyclé:

- 2'072 kg de matières envoyées en décharge
- 278 kg de CO₂ équivalent à 2'784 km parcourus en voiture européenne moyenne
- 75'881 litres d'eau
- 4'735 kWh d'énergie
- 3'368 kg de bois





Ma banque



Banque Cantonale
du Jura